

# La Confession de foi des Pays-Bas

Faite d'un commun accord  
par les fidèles qui demeurent aux Pays-Bas  
et qui désirent vivre selon la pureté de l'Évangile  
de notre Seigneur Jésus-Christ

Écrite en 1561 par  
Guy de Brès

Mise en français moderne en 2021 par  
le pasteur Paulin Bédard  
et son épouse Claire

[www.ressourceschretiennes.com](http://www.ressourceschretiennes.com)



2021. Ce livre est sous licence Creative Commons

Paternité - Partage dans les mêmes conditions 4.0 International ([CC BY-SA 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/)).

Il est également interdit de reproduire la Confession des Pays-Bas dans son intégralité à des fins commerciales sans l'autorisation préalable des Éditions Kerygma.

*Ressources chrétiennes* a obtenu cette permission dans le cadre de cette publication.

## Passages du Nouveau Testament par lesquels tous les fidèles sont exhortés à confesser leur foi devant les hommes

*« Soyez toujours prêts à vous défendre  
contre quiconque vous demande raison  
de l'espérance qui est en vous. »*

1 Pierre 3.15

*« Sois fidèle jusqu'à la mort  
et je te donnerai la couronne de vie. »*

Apocalypse 2.10

*« C'est pourquoi, quiconque me confessera devant les hommes,  
je le confesserai moi aussi devant mon Père qui est dans les cieux;  
mais quiconque me reniera devant les hommes,  
je le renierai moi aussi devant mon Père qui est dans les cieux. »*

Matthieu 10.32-33

*« En effet, quiconque aura honte de moi et de mes paroles  
au milieu de cette génération adultère et pécheresse,  
le Fils de l'homme aussi aura honte de lui,  
quand il viendra dans la gloire de son Père avec les saints anges. »*

Marc 8.38

*« Car en croyant du cœur on parvient à la justice,  
et en confessant de la bouche on parvient au salut. »*

Romains 10.10

*« Si nous le renions, lui aussi nous reniera. »*

2 Timothée 2.12

# Table des matières

Note du rédacteur	4
Introduction à la Confession	6
Article 1 - La nature de Dieu	10
Article 2 - La connaissance de Dieu	10
Article 3 - Les Écritures Saintes	11
Article 4 - Les livres canoniques	11
Article 5 - L'autorité des Saintes Écritures	12
Article 6 - La différence entre livres canoniques et apocryphes	12
Article 7 - La perfection des Saintes Écritures	12
Article 8 - Un seul Dieu en trois personnes	13
Article 9 - Preuve scripturaire de la Sainte Trinité	14
Article 10 - Jésus-Christ, vrai Dieu éternel	15
Article 11 - Le Saint-Esprit, vrai Dieu éternel	15
Article 12 - La création du monde et des anges	16
Article 13 - La providence de Dieu	17
Article 14 - La création de l'homme, sa chute et sa corruption	17
Article 15 - Le péché originel	19
Article 16 - L'élection divine	19
Article 17 - La promesse du salut à l'homme perdu	20
Article 18 - L'incarnation du Fils de Dieu	20
Article 19 - Les deux natures du Christ en une seule personne	21
Article 20 - La justice et la miséricorde de Dieu en Christ	21
Article 21 - L'œuvre de satisfaction du Christ, notre Souverain Sacrificateur	22
Article 22 - Notre justification par la foi en Jésus-Christ	23
Article 23 - Notre justice devant Dieu	23
Article 24 - La sanctification et les œuvres bonnes	24
Article 25 - Christ, l'accomplissement de la Loi	25
Article 26 - L'intercession du Christ	26
Article 27 - L'Église catholique	27
Article 28 - Le devoir de se joindre à l'Église	28
Article 29 - Les marques de la vraie Église	29
Article 30 - Le gouvernement de l'Église	30
Article 31 - Les pasteurs, les anciens et les diacres	30
Article 32 - L'ordre et la discipline de l'Église	31
Article 33 - Les sacrements	31
Article 34 - Le Baptême	32
Article 35 - La Sainte Cène	34
Article 36 - Le gouvernement civil	35
Article 37 - Le jugement dernier, la résurrection et la vie éternelle	36

## Note du rédacteur

Nous sommes très heureux de présenter cette nouvelle version de la Confession de foi des Pays-Bas en français moderne. Elle est reconnue comme l'une des plus belles et des plus riches confessions de foi produites par la Réformation du 16<sup>e</sup> siècle. Cette magnifique confession, écrite en français par Guy de Brès en 1561, a par la suite été traduite en plusieurs langues (*Confessio Belgica*, en latin). Elle demeure encore en usage aujourd'hui dans de nombreuses Églises réformées à travers le monde.

Pour la préparation de ce texte, nous nous sommes basés sur les versions les plus anciennes de la confession, soit celles de 1561 et de 1562 et celle révisée et adoptée par le Synode d'Anvers de 1566<sup>1</sup>. Nous y avons ajouté la plupart des révisions faites par le Synode de Dordrecht de 1618-1619<sup>2</sup>. Le livre de N. H. Gootjes<sup>3</sup> sur l'histoire et les sources de la Confession des Pays-Bas nous a également été d'une grande utilité pour établir le texte ancien. Quelques révisions mineures faites par des synodes réformés modernes ont aussi été incorporées<sup>4</sup>. La consultation de versions françaises<sup>5</sup> et anglaises<sup>6</sup> plus récentes nous a également servi à trouver des formulations appropriées. Nous avons augmenté le

- 
- 1 Les trois existent sous le titre de *Confession de foy, faicte d'un commun accord par les fidèles qui conversent ès Pays Bas, lesquels désirent vivre selon la pureté de l'Évangile de nostre Seigneur Jésus Christ*. Celles de 1561 et de 1562 sont sur le site de la Bibliothèque nationale de France, et celle de 1566 se trouve sur le site de la Bibliothèque de Genève.
  - 2 *De Nederlandse Belijdenisgeschriften In Authentieke Teksten Met Inleiding en Tekstvergelijkingen* door J. N. Bakhuinzen van den Brink, Ton Bolland, Amsterdam, 1976. Voir aussi Philip Schaff, « *Confessio Belgica* », *Creeeds of Christendom*, vol. 3, sur le site *Christian Classics Ethereal Library*.
  - 3 Nicolaas H. Gootjes, *The Belgic Confession : Its History and Sources*, Baker Academic, Grand Rapids, Michigan, 2007, 229 p. Les articles de Wes Bredenhof « *Can We Change the Belgic Confession?* » et « *Substantial Changes to the Belgic Confession* », publiés sur le blogue *Creation Without Compromise*, ont également été utiles.
  - 4 Par exemple, l'article 4 ne dit plus, comme à l'origine, que la lettre aux Hébreux vient de l'apôtre Paul. L'article 9 ne mentionne plus, après la citation de 2 Corinthiens 13.13, la leçon des trois témoins célestes de 1 Jean 5.7. Dans l'article 10, deux citations bibliques jugées inadéquates (Mi 5.2; Hé 7.3) ont été remplacées par deux autres plus pertinentes (Jn 8.58; 17.5). L'article 36 qui traite du rôle du gouvernement civil contenait une phrase dont une partie a été enlevée du texte et mise en bas de page. Par contre, dans l'article 35, nous avons laissé l'affirmation selon laquelle Judas a reçu le sacrement de la Cène, bien que cela soit contestable; voir l'article intitulé *Judas a-t-il participé à la Cène avec Jésus et les apôtres?*, disponible sur le site *Ressources chrétiennes*.
  - 5 *La Confession de foi des Églises réformées Wallonnes et Flamandes*, réimprimée par la Société Évangélique Belge en 1850 et publiée sur le site CFC Réforme. *Le Catéchisme de Jean Calvin suivi de la Confession de La Rochelle et de la Confession de foi des Pays-Bas*, Éditions Je sers, Paris, 1934, p. 177-239. « *La Confession des Pays-Bas* », *Confessions de foi des Églises réformées*, Perspectives Réformées, Palos Heights, Illinois, 1988, p. 295-318.
  - 6 La plus utile s'intitule « *The Belgic Confession* », *The Three Forms of Unity*, Premier Printing, 1994, p. 7-38. Elle nous a aidés notamment à mieux rendre en français moderne certaines formulations anciennes plus difficiles, à raccourcir les longues phrases de l'original et à inclure quelques révisions à la Confession faites par les Églises réformées canadiennes (CanRC). Nous avons également consulté avec profit les versions des Églises RCUS, URCNA, CRC et RCA.

nombre de références bibliques à l'aide de ces différentes versions et d'autres ouvrages sur cette confession<sup>7</sup>.

Par souci de fidélité au contenu de cette confession de foi, nous avons voulu conserver autant que possible les caractéristiques de composition de la version française originale, tout en apportant de nombreuses refontes linguistiques pour la rendre facilement compréhensible. Nous ne visons pas à présenter un travail d'érudition pour spécialistes. Nous désirons simplement redonner à cette confession de foi sa fraîcheur et sa beauté originelles sous une forme qui pourra, nous l'espérons, la rendre accessible au plus grand nombre de gens aujourd'hui. Je tiens à remercier mon épouse, Claire, pour sa contribution essentielle à la préparation de cette nouvelle version, de même que toutes les personnes qui ont bien voulu relire le texte et nous soumettre des suggestions utiles, notamment Julien Djeki, Alexandre Grondin, Benoît Jacques, Éric Kayayan, Eugénie et Luc-Antoine Manneh, Nancy Poitras et Linette Veilleux. Nous souhaitons que cette confession de foi devienne largement utilisée par les Églises et les chrétiens de la francophonie. Nous prions qu'elle serve ainsi à la gloire de Dieu, à l'édification de son Église et au témoignage de l'Évangile dans le monde.

Paulin Bédard, pasteur

---

7 Mentionnons en particulier C. G. Bos, *Believe and Confess*, vol. 1 et 2, The Study, 2002, 2004. Lepusculus Vallensis, *The Belgic Confession and Its Biblical Basis*, Inheritance Publications, 262 p. *The Three Forms of Unity*, Premier Printing, 1994, p. 7-38. *The Three Forms of Unity*, Reformed Church in the United States, 2001, p. 59-73.

# Introduction à la Confession

La très belle Confession de foi des Pays-Bas fut écrite en français en 1561 par Guy de Brès, un réformateur qui œuvra énergiquement au service de la Parole de Dieu aux Pays-Bas, en Belgique et dans le nord de la France.

## Croire et confesser

Une confession de foi n'est pas un texte théologique froid et abstrait écrit par des spécialistes renfermés dans leur tour d'ivoire. Une confession de foi est un témoignage de la foi vivante et vibrante du peuple de Dieu engagé au milieu du combat pour la foi qui se déroule dans ce monde. L'auteur de la Confession des Pays-Bas a écrit ce précieux document avec son propre sang. Il a écrit non seulement ce qu'il croyait personnellement, mais il a aussi résumé la foi de ses frères et sœurs qui avaient reçu le message de l'Évangile de la grâce et qui vivaient ce même combat avec lui.

La confession de foi de Guy de Brès est si bien écrite qu'elle est devenue la confession de foi officielle de nombreuses Églises réformées dans le monde. L'article premier commence par ces mots : « *Nous croyons tous du cœur et confessons de la bouche...* » Cette déclaration nous rappelle cette parole apostolique :

« *Si tu confesses de ta bouche le Seigneur Jésus, et si tu crois dans ton cœur que Dieu l'a ressuscité d'entre les morts, tu seras sauvé. Car en croyant du cœur on parvient à la justice, et en confessant de la bouche on parvient au salut* » (Rm 10.9-10).

Ce que les croyants régénérés par le Saint-Esprit croient dans leur cœur, ils sont appelés à le confesser de leur bouche devant les hommes. Une telle prise de position publique comporte toutefois des risques pour ceux qui la confessent...

## Le contexte historique

Au 16<sup>e</sup> siècle, les Pays-Bas comprenaient la Hollande et la Belgique actuelles ainsi que le nord de la France et le Luxembourg. On y parlait diverses langues, y compris le français. Charles Quint était le roi d'Espagne et l'empereur du Saint-Empire romain germanique (de 1519 à 1555). Il était à ce titre souverain sur les Pays-Bas qui faisaient alors partie du Saint-Empire romain, avant que les Pays-Bas ne soient rattachés à la couronne espagnole et légués à son fils Philippe II en 1555. Charles Quint avait l'ambition d'exercer une monarchie universelle, mais sous son règne, voilà que la Réforme éclata, déchirant profondément l'Europe. Ce roi puissant instaura l'Inquisition, avec la bénédiction du pape, pour purger son empire — notamment les Pays-Bas — des « sectes » non catholiques romaines et des anabaptistes radicaux qui refusaient de se soumettre aux autorités civiles. Charles V interdit aux gens de parler de la foi ou de distribuer de la documentation protestante, de faire des remarques insultantes sur les images de Dieu, sur la dévotion à la vierge Marie ou sur le culte rendu aux saints. Les contrevenants étaient torturés et mis à mort. En 1556, son fils Philippe II, roi d'Espagne, lui succéda et persécuta les hérétiques avec encore plus de zèle. Les Églises réformées subirent alors des

persécutions inimaginables. Malgré tout, le message de l'Évangile se propagea et reçut bon accueil chez un grand nombre de personnes.

## Guy de Brès

En 1522, une dame qui habitait le village de Bray (de la Région wallonne de la Belgique) fut bouleversée par le message d'un prédicateur. Elle se mit à prier pour le bébé qu'elle portait en elle, pour qu'il devienne lui aussi prédicateur de la Parole de Dieu. Le Seigneur entendit cette prière. Ce bébé qu'elle portait était Guy de Brès (ou de Bray). Né en 1522 à Mons, près de Bray, Guy grandit dans une famille catholique romaine pieuse. Il se convertit vers l'âge de vingt-cinq ans. Trois fois, il dut s'exiler pour fuir la persécution : d'abord à Londres (1547-1552), où il fit la connaissance d'autres réformateurs réfugiés, puis à Genève (1556-1559), où il étudia sous Jean Calvin et Théodore de Bèze, puis pendant encore cinq ans dans différentes villes (1561-1566). Entre ces exils, de Brès devint pasteur et œuvra pour établir et fortifier les Églises réformées dans le sud des Pays-Bas.

Guy de Brès est l'auteur du livre *Le bâton de la foi*, qui avait pour but de montrer que c'est l'Église réformée qui est en continuité avec l'Église ancienne et non l'Église romaine. Il a aussi écrit *La racine*, qui réfute les erreurs des anabaptistes et qui explique qu'il ne faut pas confondre les Églises réformées avec les anabaptistes insoumis aux autorités. Le même souci de rejeter les erreurs catholiques romaines et anabaptistes se retrouve dans sa confession de foi. Par son exemple, son courage et ses enseignements, Guy de Brès a beaucoup contribué à fortifier ses frères et à leur donner le même courage de confesser ouvertement leur foi devant les hommes, en dépit du prix à payer pour ce « crime ».

En avril 1567, Guy de Brès fut finalement arrêté et mis en prison. Pendant son emprisonnement, il écrivit à sa femme Catherine Ramon une magnifique lettre d'adieux et d'encouragement, dont voici des extraits<sup>8</sup>.

*« Ma chère épouse bien-aimée et ma sœur dans le Seigneur Jésus-Christ. [...] Souviens-toi que je ne suis pas tombé aux mains de mes adversaires simplement par hasard, mais par la providence de mon Dieu qui contrôle et gouverne toutes choses. [...] Dieu m'a maintenant tendu la main pour me recevoir dans son Royaume béni. Je le verrai avant toi et, lorsqu'il plaira au Seigneur, tu me suivras. Cette séparation n'est pas pour toujours. [...] Cette terre n'est pas notre habitation, c'est le ciel. [...] C'est pourquoi nous désirons notre véritable pays qui est le ciel. [...] Je prie, ma chère bien-aimée, que tu trouves consolation à méditer ces choses. Considère l'honneur que Dieu t'a fait en te donnant un mari qui n'était pas seulement un ministre du Fils de Dieu, mais aussi quelqu'un tellement estimé par Dieu qu'il a été jugé digne de porter la couronne du martyr. [...] Depuis mon emprisonnement, j'ai grandi et j'ai appris davantage que durant tout le reste de ma vie. Je suis à une très bonne école. Le Saint-Esprit me soutient continuellement et m'enseigne à me servir des armes dans ce combat. De l'autre côté, Satan, l'adversaire de tous les enfants de Dieu, rôde comme un lion rugissant. Il m'entoure continuellement et cherche à me faire du mal,*

8 On pourra consulter la lettre complète, avec une introduction et un commentaire, dans l'article intitulé [Lettre de Guy de Brès à son épouse Catherine Ramon](#).

*mais celui qui a dit : “Prenez courage, moi, j’ai vaincu le monde” (Jn 16.33) me rend victorieux. Je vois déjà le Seigneur écraser Satan sous mes pieds et je sens la puissance de Dieu agir dans ma faiblesse. »*

Le 31 mai 1567, il fut pendu sur la place publique. Juste avant sa mise à mort, il dit aux autres prisonniers :

*« Mes frères, je suis condamné à mort aujourd’hui pour la doctrine du Fils de Dieu. À lui soit la louange! Je n’aurais jamais pensé que Dieu aurait pu me faire un tel honneur. »*

Puis sur l’échafaud, il dit au peuple : *« Ayez du respect pour le magistrat qui fait ce qui lui est demandé. »*

## La rédaction et le but

En 1561, un certain nombre de réformés chantèrent publiquement des Psaumes dans les rues de Tournai en Belgique. Malgré le fait que l’événement se fût déroulé pacifiquement, il eut pour effet de provoquer la colère des autorités. Il était interdit de chanter les Psaumes. Cet incident eut comme conséquence qu’un nombre encore plus grand de protestants furent arrêtés et accusés. En 1561, Guy de Brès écrivit un petit livret, qui était sa confession de foi personnelle. Il voulait par là protester contre l’oppression cruelle du gouvernement catholique romain et prouver aux persécuteurs que les adhérents à la foi réformée n’étaient pas des rebelles ni des hérétiques, comme on les en accusait, mais de véritables chrétiens fidèles à la Parole de Dieu, respectueux de la loi, de l’ordre et de l’autorité civile.

Une copie de la confession fut envoyée au roi Philippe II au cours de l’année suivante. Une lettre fut également envoyée dans laquelle tous les requérants déclaraient qu’ils étaient prêts à obéir au gouvernement dans tout ce qui avait égard à la loi. Ils ajoutaient toutefois courageusement qu’ils *« offriraient leurs dos aux fouets, leurs langues aux couteaux, leurs bouches aux bâillons et leurs corps entiers au feu »* plutôt que de renier les vérités exprimées dans la confession. Le but d’assurer la protection contre la persécution ne fut pas atteint immédiatement. Tout comme des milliers d’autres personnes de son temps, Guy de Brès paya chèrement de sa vie sa foi en Jésus-Christ qu’il confessait joyeusement. Son œuvre persista toutefois à travers les siècles et elle continue de nous encourager aujourd’hui à confesser courageusement notre foi devant les hommes.

## Le contenu

Guy de Brès rédigea sa confession en se basant en partie sur la Confession de foi de La Rochelle — confession de foi des Églises réformées en France, écrite principalement par Jean Calvin et publiée deux ans plus tôt (1559). Le plan des deux confessions est assez semblable et plusieurs articles se ressemblent. Cependant, l’œuvre de Guy de Brès n’est pas une simple révision de l’œuvre de Calvin, mais bien une composition indépendante. Son texte est d’ailleurs plus complet que celui de La Rochelle. Guy de Brès s’inspira également de la Confession de foi de Théodore de Bèze, qu’il connut aussi à Genève, mais, encore là, sa propre composition s’en distingue à plusieurs égards.



La Confession des Pays-Bas, qui contient 37 articles, est composée de façon rigoureuse et systématique et nous présente les principaux éléments des doctrines bibliques :

- Dieu et sa révélation (articles 1 à 11)
- L'homme, sa création et sa corruption (articles 12 à 15)
- Jésus-Christ et le salut qu'il a accompli (articles 16 à 26)
- L'Église et la sanctification (articles 27 à 36)
- Le jour du jugement (article 37)

Ce document confessionnel constitue l'un des plus beaux résumés des merveilleuses doctrines bibliques que tout chrétien est appelé à confesser devant Dieu et devant les hommes. Nous prions que cette confession soit encore utile pour instruire solidement et encourager puissamment les chrétiens d'aujourd'hui et des générations à venir. Que le Seigneur fortifie notre foi dans nos cœurs et qu'il nous donne, à nous aussi, la force et le courage de la confesser joyeusement devant les hommes, quel qu'en soit le prix.

Paulin Bédard, pasteur

# Confession chrétienne contenant le sommaire de la doctrine de Dieu et du salut éternel de l'homme

## Article 1 La nature de Dieu

Nous croyons tous du cœur et confessons de la bouche<sup>1</sup> qu'il y a un seul Dieu<sup>2</sup>, qui est un Être simple<sup>3</sup> et spirituel<sup>4</sup>. Il est éternel<sup>5</sup>, incompréhensible<sup>6</sup>, invisible<sup>7</sup>, immuable<sup>8</sup>, infini<sup>9</sup>, tout-puissant<sup>10</sup>, parfaitement sage<sup>11</sup>, juste<sup>12</sup> et bon<sup>13</sup>. Il est aussi la source très abondante de tout bien<sup>14</sup>.

1. Rm 10.9-10.
2. Dt 4.35; Dt 6.4; Ésa 43.10-11; Ésa 44.6,8; Ml 2.10; Jn 17.3; 1 Co 8.4,6; Ép 4.5-6; 1 Tm 1.17; 1 Tm 2.5.
3. La simplicité de Dieu signifie que Dieu n'est pas formé de plusieurs parties divisibles, il est un et chacun de ses attributs est identique avec son Être. Il est amour, il est justice, il est lumière, etc.
4. Jn 4.24; 2 Co 3.17.
5. Dt 33.27; Ps 90.2; Ps 93.2; Ésa 40.28.
6. Ps 139.6,17; Ésa 40.18,25; Rm 11.33.
7. Ex 33.20; Dt 4.12; Jn 1.18; Rm 1.20; Col 1.15; 1 Tm 1.17; 1 Tm 6.16; Hé 11.27; 1 Jn 4.12,20.
8. Ps 102.27-28; Ml 3.6; Hé 1.11-12; Hé 13.8; Jc 1.17.
9. 1 R 8.27; 2 Ch 2.5; Ps 145.3; Ps 147.5; Ps 150.2; Jr 23.24.
10. Gn 17.1; Gn 28.3; Gn 35.11; Gn 43.14; 1 S 14.6; 1 Ch 29.11-12; 2 Ch 20.6; Ps 115.3; Ps 135.6; Mt 19.26; Mc 14.36; Ap 1.8; Ap 19.1,6.
11. 1 R 3.28; Jb 9.4; Jb 12.13; Ps 104.24; Pr 3.19; Ésa 40.13-14; Dn 2.20-22; Rm 11.33-34; Rm 16.27.
12. Jb 34.10-12; Ps 119.137; Ps 145.17; Jr 12.1; So 3.5; Rm 3.4-6,25-26; Rm 9.14; 1 Jn 1.9; Ap 16.5-7.
13. Ex 34.6; Ps 25.8; Ps 86.5; Ps 136.1; Ps 145.7; Mc 10.18; Rm 11.22.
14. 1 Ch 29.10-12; Ps 33.5; Ps 36.9; Ps 107.8-9; Ps 145.16; Jr 2.13; Jr 17.13; Jn 4.14; Rm 8.32; Jc 1.17; Ap 21.6.

## Article 2 La connaissance de Dieu

Nous le connaissons par deux moyens :

Premièrement, par la création, la conservation et le gouvernement de l'univers<sup>1</sup>, qui s'offre à nos yeux comme un livre magnifique<sup>2</sup> dans lequel toutes les créatures, petites et grandes, sont comme autant de lettres qui nous amènent à contempler les choses invisibles de Dieu, c'est-à-dire « sa puissance éternelle et sa divinité », comme le dit l'apôtre Paul (Rm 1.20). Toutes ces choses sont suffisantes pour convaincre les hommes et les rendre inexcusables<sup>3</sup>.

Deuxièmement, il se fait connaître à nous plus clairement et plus pleinement par sa sainte et divine Parole<sup>4</sup>, aussi pleinement que nous en avons besoin dans cette vie, pour sa gloire et pour le salut des siens<sup>5</sup>.

1. Ép 4.6.
2. Ps 19.2-4.

3. Rm 1.21; Rm 2.14-15.
4. Ps 19.8-9; Ps 147.19; Hé 1.1.
5. Jn 5.39; Rm 15.4; 1 Co 1.18-21.

### Article 3

## Les Écritures Saintes

Nous confessons que cette Parole de Dieu n'a pas été envoyée ni apportée par une volonté humaine, mais que « c'est poussés par le Saint-Esprit que des saints hommes ont parlé de la part de Dieu », comme le dit l'apôtre Pierre (2 Pi 1.21). De plus, étant donné le soin particulier avec lequel il veille sur nous et sur notre salut, Dieu a commandé à ses serviteurs les prophètes<sup>1</sup> et les apôtres<sup>2</sup> de mettre sa Parole révélée par écrit. Il a lui-même rédigé de son propre doigt les deux tables de la Loi (Ex 31.18)<sup>3</sup>. C'est pour cette raison que nous appelons ces écrits « Écritures Saintes<sup>4</sup> » ou « Parole de Dieu<sup>5</sup> ».

1. Ex 17.14; Ex 24.4; Ex 34.27; Ps 102.19; Jr 36.2,4; Ha 2.2.
2. Ga 1.8-12; Ap 1.11,19; Ap 21.5.
3. Ex 32.16; Dt 5.22.
4. Rm 1.2; 2 Tm 3.16; 2 Pi 3.16.
5. Mt 15.6; Jn 10.35; 1 Th 2.13.

### Article 4

## Les livres canoniques

Nous croyons que l'Écriture Sainte comporte deux parties : l'Ancien et le Nouveau Testament<sup>1</sup>. Ce sont des livres canoniques, auxquels il n'y a rien à répliquer. En voici la liste, telle qu'on la retrouve dans l'Église de Dieu.

Dans l'Ancien Testament : les cinq livres de Moïse, soit Genèse, Exode, Lévitique, Nombres et Deutéronome, puis Josué, Juges, Ruth, 1 et 2 Samuel, 1 et 2 Rois, 1 et 2 Chroniques, Esdras, Néhémie, Esther, Job, les Psaumes et les trois livres de Salomon, soit Proverbes, Ecclésiaste et Cantique des cantiques, puis les quatre grands prophètes, soit Ésaïe, Jérémie, incluant les Lamentations, Ézéchiël et Daniel, puis les douze petits prophètes, soit Osée, Joël, Amos, Abdias, Jonas, Michée, Nahum, Habacuc, Sophonie, Aggée, Zacharie et Malachie.

Dans le Nouveau Testament : les quatre Évangiles, soit Matthieu, Marc, Luc et Jean, puis les Actes des apôtres et les treize lettres de l'apôtre Paul, soit Romains, 1 et 2 Corinthiens, Galates, Éphésiens, Philippiens, Colossiens, 1 et 2 Thessaloniens, 1 et 2 Timothée, Tite et Philémon, puis la lettre aux Hébreux et les sept autres lettres, soit Jacques, 1 et 2 Pierre, 1, 2 et 3 Jean et Jude, et enfin l'Apocalypse de l'apôtre Jean.

1. 2 Co 3.14.

## Article 5

### L'autorité des Saintes Écritures

Nous recevons<sup>1</sup> tous ces livres — et ceux-là seulement — comme saints et canoniques, pour régler, fonder et confirmer notre foi<sup>2</sup>. Nous croyons avec une pleine certitude toutes les choses contenues dans ces livres, non pas tant parce que l'Église reçoit ces livres et les approuve en tant que tels, mais principalement parce que le Saint-Esprit rend témoignage dans notre cœur qu'ils sont de Dieu<sup>3</sup>, leur contenu même attestant qu'ils sont de Dieu<sup>4</sup>. En effet, même les aveugles peuvent percevoir que les choses qui y sont prédites s'accomplissent<sup>5</sup>.

1. 1 Th 2.13.
2. Jn 17.17; 1 Co 14.37-38; 2 Th 2.15; 2 Tm 3.16-17; 1 Pi 1.23-25.
3. 1 Co 12.3; 1 Jn 4.6; 1 Jn 5.7.
4. Ac 1.16; 2 Tm 3.14-17; Hé 3.7; Hé 10.15; 2 Pi 1.19-21.
5. Dt 18.21-22; 1 R 22.28; Jr 28.9; Éz 33.33.

## Article 6

### La différence entre livres canoniques et apocryphes

Nous distinguons ces livres saints des livres apocryphes, à savoir 3 et 4 Esdras, Tobie, Judith, Sagesse, Ecclésiastique, Baruch, les ajouts à Esther, la Prière d'Azarias, le Cantique des trois jeunes gens, le Récit de Suzanne, Bel et le Dragon, la Prière de Manassé ainsi que 1 et 2 Maccabées. L'Église peut bien lire ces écrits et s'en instruire dans la mesure où ils sont en accord avec les livres canoniques. Cependant, ils n'ont ni la force ni l'autorité requises pour confirmer par leur témoignage un point concernant la foi ou la religion chrétienne. Ils peuvent encore moins être utilisés pour diminuer l'autorité des livres saints.

## Article 7

### La perfection des Saintes Écritures

Nous croyons que cette Écriture Sainte contient parfaitement la volonté de Dieu et que tout ce que l'homme doit croire pour être sauvé y est suffisamment enseigné<sup>1</sup>. Tout ce qui a trait à la manière dont Dieu nous demande de le servir y est décrit en long et en large, de sorte que personne, pas même un apôtre ni même un ange du ciel, ne doit enseigner autre chose que ce que les Saintes Écritures nous enseignent<sup>2</sup>, comme le dit l'apôtre Paul (Ga 1.8-9). Le fait qu'il soit défendu d'ajouter ou de retrancher à la Parole de Dieu<sup>3</sup> démontre bien que sa doctrine est parfaite et complète à tous égards<sup>4</sup>.

Par conséquent, il ne faut pas considérer les écrits des hommes, même des hommes les plus saints, comme étant de même valeur que les écrits divins<sup>5</sup>. Il ne faut pas non plus considérer la coutume, le grand nombre, l'ancienneté, le passage du temps, la succession des personnes, les conciles, les décrets, les décisions officielles comme étant de même valeur que la vérité de Dieu<sup>6</sup>, car la vérité de Dieu est au-dessus de tout<sup>7</sup>. Tous les hommes sont en effet menteurs et plus vains que la vanité

même<sup>8</sup>. C'est pourquoi nous rejetons de tout notre cœur tout ce qui ne s'accorde pas à cette règle infallible<sup>9</sup>, comme les apôtres nous l'enseignent en disant : « Éprouvez les esprits pour savoir s'ils sont de Dieu » (1 Jn 4.1) et « Si quelqu'un vient à vous et n'apporte pas cette doctrine, ne le recevez pas dans votre maison » (2 Jn 1.10).

1. Dt 30.15-20; Jn 5.39; Jn 20.31; Rm 15.4; 2 Tm 3.15-17; 1 Pi 1.10-12; 1 Jn 5.11-13.
2. Ac 26.22-23; Rm 16.17; 1 Co 15.1-4; 1 Tm 1.3; 2 Tm 3.14; 1 Pi 4.11; 2 Jn 1.9-10.
3. Dt 4.2; Dt 13.1-5; Pr 30.5-6; 1 Co 4.6; Ap 22.18-19.
4. Ps 12.7; Ps 19.8-12; Ps 119.105; Jn 4.25; Jn 15.15; Ac 18.28; Ac 20.27; Rm 15.4; 2 Pi 1.19-21.
5. Mc 7.7; 1 Co 2.4-5; Ga 1.11-12; 2 Th 2.2; 1 Jn 4.5-6.
6. Mt 15.3,9; Mc 7.3-9; Ac 4.19; Ac 5.28-29; Col 2.8; Col 2.8-23; Tt 1.14.
7. Jn 3.31,34.
8. Ps 12.3; Ps 62.10; Rm 3.4; 2 Tm 4.3-4.
9. Dt 4.5-6; És 8.20; 1 Co 3.11; Ga 1.7-10; Ga 6.16; Ép 4.4-6; 2 Th 2.2-3,9-12; 2 Tm 3.14-15; 1 Pi 5.12.

## Article 8

### Un seul Dieu en trois personnes

Selon cette vérité et cette Parole de Dieu, nous croyons en un seul Dieu<sup>1</sup>, qui est une seule essence, dans laquelle il y a trois personnes qui sont réellement, véritablement et éternellement distinctes, selon leurs propriétés incommunicables. Il s'agit du Père, du Fils et du Saint-Esprit<sup>2</sup>. Le Père est la cause, l'origine et le commencement de toutes choses visibles et invisibles<sup>3</sup>. Le Fils est la Parole<sup>4</sup>, la sagesse<sup>5</sup> et l'image du Père<sup>6</sup>. Le Saint-Esprit est la force et la puissance éternelle<sup>7</sup>, qui procède du Père et du Fils<sup>8</sup>. Cependant, une telle distinction n'implique pas que Dieu soit divisé en trois, puisque l'Écriture nous enseigne que le Père, le Fils et le Saint-Esprit ont chacun leur existence personnelle avec ses propriétés distinctes, mais de manière telle que ces trois personnes ne sont qu'un seul Dieu.

Il est donc manifeste que le Père n'est pas le Fils et que le Fils n'est pas le Père; de même, le Saint-Esprit n'est ni le Père ni le Fils. Cependant, ces personnes distinctes ne sont ni divisées<sup>9</sup>, ni confondues, ni mélangées, car le Père n'est pas venu dans la chair ni le Saint-Esprit; seul le Fils l'a fait<sup>10</sup>. Le Père n'a jamais été sans son Fils<sup>11</sup> ni sans son Saint-Esprit, puisque tous trois sont coéternels en une même essence. Il n'y a ni premier ni dernier, car tous les trois sont un en vérité, en puissance, en bonté et en miséricorde.

1. Dt 6.4; 1 R 8.60; És 43.10-11; És 44.6; És 45.18; Mc 12.29; Jn 17.3; 1 Co 8.6; 1 Tm 2.5; Jc 2.19.
2. Gn 1.26; Gn 3.22; És 6.3,8; Mt 3.16-17; Mt 28.19; Jn 5.17-18,32,36-37; Jn 17.21; 2 Co 13.13; Ga 4.4,6; 2 Th 2.13-16; 1 Pi 1.2-3; 1 Jn 4.13-14.
3. Gn 1.1; Dt 4.32; Ml 2.10; Jn 5.19; 1 Co 8.6; Ép 3.14-15.
4. Jn 1.1-2,14; 1 Jn 1.1; Ap 19.13.
5. Pr 8.12,22-31; Lc 2.40,46-47; 1 Co 1.24; Col 2.3.
6. Jn 5.17-26; Col 1.15; Hé 1.3.
7. Gn 1.2; Mt 12.28; Lc 1.35; Lc 24.49; Ac 1.8; Rm 8.11; 1 Co 2.4-5.
8. Jn 14.26; Jn 15.26; Jn 16.7; Rm 8.9; Ga 4.6; Tt 3.5-6.
9. Jn 10.30,38; Jn 14.10-11; Jn 17.21.
10. Jn 1.14; Ga 4.4; Ph 2.6-7.
11. Mi 5.1; Jn 1.1-2.

## Article 9

### Preuve scripturaire de la Sainte Trinité

Nous connaissons toutes ces choses aussi bien par les témoignages des Saintes Écritures<sup>1</sup> que par les œuvres de ces trois personnes, tout spécialement par les œuvres dont nous percevons les effets en nous-mêmes<sup>2</sup>. Les témoignages des Écritures Saintes qui nous enseignent à croire en cette Sainte Trinité se retrouvent dans plusieurs passages de l'Ancien Testament. Nous n'avons pas besoin de tous les mentionner; il suffit d'en choisir quelques-uns avec discernement.

Dans le livre de la Genèse, Dieu dit : « Faisons l'homme à notre image selon notre ressemblance. [...] Dieu créa l'homme à son image, [...] homme et femme, il les créa » (Gn 1.26-27). Il dit aussi : « Maintenant que l'homme est devenu comme l'un de nous... » (Gn 3.22). Lorsque Dieu dit « Faisons l'homme à notre image », il atteste qu'il y a plusieurs personnes en Dieu et lorsqu'il dit « Dieu créa », il montre que Dieu est un. Il est vrai qu'il ne dit pas combien de personnes il y a, mais ce qui nous semble un peu obscur dans l'Ancien Testament est très clair dans le Nouveau Testament. Lorsque notre Seigneur a été baptisé dans le Jourdain, la voix du Père a été entendue. Il a dit : « Celui-ci est mon Fils bien-aimé » (Mt 3.17). Le Fils a été vu dans l'eau et le Saint-Esprit est apparu sous la forme d'une colombe (Mt 3.16). Le Christ a aussi donné l'ordre suivant pour le baptême de tous les croyants : « Baptisez-les au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit » (Mt 28.19). Dans l'Évangile selon Luc, l'ange Gabriel a parlé ainsi à Marie, la mère de notre Seigneur : « Le Saint-Esprit viendra sur toi et la puissance du Très-Haut te couvrira de son ombre. C'est pourquoi le saint enfant qui naîtra sera appelé Fils de Dieu » (Lc 1.35). Ailleurs, il est dit : « Que la grâce du Seigneur Jésus-Christ, l'amour de Dieu et la communion du Saint-Esprit soient avec vous tous » (2 Co 13.13).

Tous ces passages nous enseignent pleinement qu'il y a trois personnes en une seule essence divine. Cette doctrine dépasse la compréhension humaine. Cependant, nous y croyons maintenant sur le fondement de la Parole<sup>3</sup>, en attendant d'en avoir la pleine connaissance et d'en jouir pleinement au ciel.

De plus, il faut aussi noter les fonctions et les actions particulières des trois personnes envers nous : le Père est notre Créateur par sa puissance<sup>4</sup>, le Fils est notre Sauveur et notre Rédempteur par son sang<sup>5</sup>, le Saint-Esprit est notre Sanctificateur par sa demeure en nos cœurs<sup>6</sup>.

Cette doctrine de la Sainte Trinité a toujours été maintenue dans la vraie Église, depuis le temps des apôtres jusqu'à ce jour, contre les juifs, les musulmans et quelques faux chrétiens et hérétiques, tels que Marcion, Manès, Praxéas, Sabellius, Paul de Samosate, Arius et autres semblables, qui ont été condamnés avec raison par les pères de l'Église. Par conséquent, nous recevons volontiers les trois symboles qui traitent de ce sujet — le Symbole des apôtres, le Symbole de Nicée et le Symbole d'Athanase — de même que ce que les anciens pères ont jugé conforme à ces symboles.

1. Lc 24.25-27; Jn 5.39; Ac 17.11; Ac 18.28; 1 Co 15.3-4.

2. Lc 24.32,45; Jn 1.33; Jn 14.16,26; Jn 15.26; Ac 2.32-33; Rm 8.9; Ga 4.6; Ép 3.14-17; Tt 3.4-6; 1 Pi 1.2; 1 Jn 4.13-14; 1 Jn 5.1-12; Jude 1.20-21; Ap 1.4-5.

3. Ps 45.8; És 48.16; És 61.1; És 63.10-11.

4. Ec 12.1; Ml 2.10; 1 Pi 1.2.
5. 1 Pi 1.2; 1 Jn 1.7; 1 Jn 4.14.
6. Jn 1.33; Jn 14.16; Rm 8.9; 1 Co 6.11; Ga 4.6; Tt 3.5; 1 Pi 1.2.

## Article 10

### Jésus-Christ, vrai Dieu éternel

Nous croyons qu'en ce qui a trait à sa nature divine, Jésus-Christ est le Fils unique de Dieu<sup>1</sup>, éternellement engendré<sup>2</sup>, n'ayant été ni fait ni créé, autrement il serait une créature. Il est d'une même essence avec le Père<sup>3</sup>, coéternel<sup>4</sup>, « le rayonnement de sa gloire et l'expression de son être » (Hé 1.3), étant en tout semblable au Père<sup>5</sup>. Il est le Fils de Dieu, non seulement depuis qu'il a pris notre nature, mais depuis toute éternité<sup>6</sup>, comme nous l'enseignent les témoignages suivants lorsque nous les comparons les uns aux autres. Moïse dit que Dieu a créé le monde (Gn 1.1). L'apôtre Jean dit que toutes choses ont été créées par la Parole, qu'il appelle Dieu (Jn 1.1-3). La lettre aux Hébreux dit que Dieu a fait le monde par son Fils (Hé 1.2). L'apôtre Paul dit encore que Dieu a créé toutes choses par Jésus-Christ (1 Co 8.6; Col 1.16). Celui qui est nommé Dieu, Parole, Fils et Jésus-Christ existait donc déjà lorsque toutes choses ont été créées par lui<sup>7</sup>. C'est pourquoi il a pu dire : « En vérité, en vérité, je vous le dis, avant qu'Abraham fût, moi, je suis » (Jn 8.58). De même, il a prié : « Père, glorifie-moi auprès de toi-même de la gloire que j'avais auprès de toi avant que le monde fût » (Jn 17.5). Il est donc le vrai Dieu éternel, le Tout-Puissant, que nous invoquons, adorons et servons.

1. Ps 2.7,12; Mt 3.17; Mt 17.5; Jn 1.14,18,34,49; Jn 3.16; Jn 14.1-14; Jn 20.17,31; Ac 8.37; Rm 1.4; Ga 4.4; Hé 1.2; 1 Jn 5.5,9-12.
2. Jn 1.1-3,14,18; Jn 8.58; Col 1.15; Hé 1.5-8.
3. Jn 10.30; Ph 2.6; Hé 1.3.
4. Jn 1.2; Jn 17.5; Ap 1.8.
5. Jn 5.18,23; Jn 10.30; Jn 12.44-45; Jn 14.9-10; Jn 20.28; Rm 9.5; Ph 2.6; Col 1.15; Tt 2.10,13; Hé 1.3; Ap 5.13.
6. Ps 2.7; Jn 8.23-24,58; Jn 17.5; Rm 9.5; Hé 13.8.
7. Col 1.16.

## Article 11

### Le Saint-Esprit, vrai Dieu éternel

Nous croyons et confessons aussi que le Saint-Esprit procède éternellement du Père<sup>1</sup> et du Fils<sup>2</sup>. Il n'a été ni fait, ni créé, ni engendré, mais il procède seulement des deux<sup>3</sup>. Dans l'ordre, il est la troisième personne de la Trinité, d'une même essence, d'une même majesté et d'une même gloire avec le Père et le Fils, vrai Dieu éternel, comme nous l'enseignent les Écritures Saintes<sup>4</sup>.

1. Jn 14.16; Jn 15.26.
2. Jn 15.26; Jn 16.7; Ga 4.6; Rm 8.9.
3. Jn 14.26; Jn 15.26; Rm 8.9.
4. Gn 1.2; Jb 33.4; Ps 33.6; Ps 104.33; Ps 139.7; És 48.16; És 61.1; Mt 28.19; Ac 5.3-4; Ac 28.25; 1 Co 2.10; 1 Co 3.16; 1 Co 6.11,19; 1 Jn 5.7.

## Article 12

### La création du monde et des anges

Nous croyons que le Père a créé le ciel et la terre et toutes les autres créatures par sa Parole<sup>1</sup>, c'est-à-dire par son Fils<sup>2</sup>, à partir de rien, quand il lui a semblé bon<sup>3</sup>. Il a donné à chaque créature son être, sa forme et son aspect, et il a accordé à chacune d'entre elles diverses fonctions pour le service de leur Créateur. Nous croyons qu'aujourd'hui encore il soutient et gouverne toutes ses créatures, selon sa providence éternelle et par sa puissance infinie<sup>4</sup>, pour le service de l'homme<sup>5</sup> afin que l'homme puisse servir son Dieu<sup>6</sup>.

Il a aussi créé les anges bons<sup>7</sup>, pour être ses messagers<sup>8</sup> et pour servir ses élus<sup>9</sup>. Parmi ces anges, certains sont déchus de l'excellence dans laquelle Dieu les avait créés et sont tombés dans la perdition éternelle<sup>10</sup>. Les autres ont persévéré et sont demeurés dans leur premier état par la grâce de Dieu<sup>11</sup>. Les démons et les esprits malins sont tellement corrompus qu'ils sont les ennemis de Dieu et de tout bien<sup>12</sup>. Comme des brigands, ils épient de toutes leurs forces l'Église et chacun de ses membres, dans le but de tout détruire et de tout corrompre au moyen de leurs tromperies<sup>13</sup>. C'est pourquoi, à cause de leur propre méchanceté, ils sont condamnés à la damnation perpétuelle, attendant leurs tourments jour après jour<sup>14</sup>.

Nous rejetons donc l'erreur des sadducéens, qui nient l'existence des esprits et des anges<sup>15</sup>. Nous rejetons également l'erreur des manichéens, qui disent que les démons n'ont pas été créés, mais plutôt que leur origine se trouve en eux-mêmes et qu'ils sont mauvais dans leur propre nature, sans avoir été corrompus.

1. Gn 1; Ps 33.6,9; Ps 148.5.
2. Jn 1.1-3,10; 1 Co 8.6; Col 1.15-16; Hé 1.2; Hé 11.3.
3. Gn 1.1; Gn 2.3; Ps 115.15; Ps 148.2-6; Ésa 40.26; Ésa 45.12,18; Jr 32.17; 1 Tm 4.3-4; Hé 3.4; Ap 4.11.
4. Ps 104.10-14,27-30; Ac 17.24-28; Hé 1.3.
5. Gn 1.29-30; Gn 9.2-3; Ps 37.23-25; Ps 104.14-15; Ps 145.14-16; Mt 6.8; Mt 6.25-34; Mt 7.9-11; Ac 14.17; 1 Tm 4.3-4.
6. Mt 4.10; 1 Co 3.22-23; 1 Co 6.20; 1 Co 10.31; Éph 2.10.
7. Ps 103.20-22; Ps 148.2,5; Col 1.16.
8. Ps 103.20-21; Mt 1.20; Mt 2.13; Lc 1.26-38; Lc 2.9-12.
9. Gn 24.7,40; Ex 23.20; 1 R 19.5-8; Ps 34.8; Ps 91.11; Mt 4.11; Ac 12.7-10; Hé 1.14.
10. Jn 8.44; 2 Pi 2.4; Jude 1.6; Ap 20.3.
11. Ps 103.20-21; Mt 25.31; 1 Tm 5.21.
12. Gn 3.1-5; Jb 1.7-12; Jn 8.44; 1 Pi 5.8.
13. Gn 3.1-5; Mt 13.25; 2 Co 2.11; 2 Co 11.3,14; Éph 6.11-12; 1 Pi 5.8; Ap 12.4,13-17; Ap 20.7-9.
14. Gn 3.15; Mt 8.29; Mt 25.41; Lc 8.30-31; Ap 12.8-10; Ap 20.10.
15. Ac 23.8.



## Article 13

### La providence de Dieu

Nous croyons qu'après avoir créé toutes choses, ce Dieu bon ne les a pas abandonnées à la chance ou au hasard<sup>1</sup>, mais qu'il les conduit et les gouverne selon sa sainte volonté, de sorte que rien n'arrive dans ce monde sans qu'il l'ait ordonné<sup>2</sup>. Toutefois, Dieu n'est pas l'auteur du mal qui arrive et il n'en est pas coupable<sup>3</sup>. Sa puissance et sa bonté sont en effet tellement grandes et incompréhensibles qu'il décrète et fait son œuvre de manière excellente et juste<sup>4</sup>, même quand les démons et les méchants agissent injustement<sup>5</sup>.

Quant aux actions qu'il accomplit et qui dépassent notre compréhension humaine, nous ne voulons pas pousser la curiosité jusqu'à chercher à comprendre plus que nous n'en serions capables<sup>6</sup>. En toute humilité et révérence, nous adorons Dieu dans ses justes jugements qui nous sont cachés<sup>7</sup>. Nous nous contentons d'être des disciples du Christ qui apprennent simplement ce qu'il nous montre dans sa Parole, sans dépasser ces limites<sup>8</sup>.

Cette doctrine nous apporte une consolation indescriptible<sup>9</sup> puisqu'elle nous enseigne que rien n'arrive par hasard, mais seulement selon ce que notre bon Père céleste ordonne. Il veille sur nous en nous prodiguant ses bons soins paternels<sup>10</sup>, gardant toutes créatures soumises à lui<sup>11</sup>, de sorte que pas un seul cheveu de notre tête (car ils sont tous comptés) ni même un petit oiseau ne peuvent tomber à terre sans sa volonté (Mt 10.29-30). Nous nous reposons dans cette consolation, sachant qu'il tient en bride les démons et tous nos ennemis, qui ne peuvent nous nuire sans sa permission ni sa volonté<sup>12</sup>.

Nous rejetons donc l'erreur damnable des épicuriens qui disent que Dieu ne se mêle de rien et laisse aller toutes choses au hasard.

1. Jn 5.17; Col 1.17; Hé 1.3.
2. Ex 21.13; 1 S 2.25; Ps 75.7-9; Ps 104.9-14; Ps 115.3; Pr 16.1-4,9,33; Pr 19.21; Pr 20.24; Pr 21.1; És 45.1-7; És 46.9-10; Jr 25.9; Lm 3.37-38; Mt 6.26,30; Ac 14.16-17; Ac 17.24-28; Ép 1.11; Jc 4.13-15.
3. Ps 5.5; Jc 1.13; 1 Jn 2.16.
4. Jb 34.10-19; Ps 7.9-12; Ps 11.4-7; Ps 145.17; És 61.8; Jr 11.20; So 3.5; Rm 3.4-6; Ap 16.5-7.
5. Gn 45.5-8; Gn 50.20; Jb 1.21-22; Ps 105.25; Am 3.6; Ac 2.23-24; Ac 4.27-28.
6. Rm 9.19-20; Rm 11.33-34.
7. 1 S 2.25; 1 R 11.23; 1 R 12.15; 1 R 22.19-23,34; 2 R 22.20; És 10.5-7; Éz 14.9-10; Rm 1.24,26,28; 2 Th 2.11-12.
8. Dt 29.28; 1 Co 4.6.
9. Rm 5.3-4; Rm 8.28-39; Ph 4.4; 1 Th 5.18; Jc 1.2-3; 1 Pi 1.6.
10. Mt 6.25-34; Mt 7.9-11; 1 Pi 5.7.
11. Jb 1.12; Jb 2.6; Mt 8.31-32; Jn 19.11.
12. Gn 45.8; Gn 50.20; 2 S 16.10; Rm 8.28,38-39; 1 Jn 3.8.

## Article 14

### La création de l'homme, sa chute et sa corruption

Nous croyons que Dieu a créé l'homme de la poussière de la terre<sup>1</sup> et qu'il l'a fait et formé à son image et à sa ressemblance<sup>2</sup>, c'est-à-dire bon, juste et saint<sup>3</sup>. L'homme pouvait, par sa volonté, se conformer

à la volonté de Dieu en toutes choses. Cependant, alors qu'il occupait cette position d'honneur, l'homme ne l'a pas appréciée et n'en a pas reconnu l'excellence<sup>4</sup>. En prêtant l'oreille à la parole du diable<sup>5</sup>, il s'est volontairement soumis au péché et, par conséquent, à la mort et à la malédiction<sup>6</sup>, car il a transgressé le commandement de vie qu'il avait reçu<sup>7</sup>. Par son péché, il s'est séparé de Dieu<sup>8</sup>, qui était sa vraie vie<sup>9</sup>, et il a corrompu toute sa nature<sup>10</sup>. Il s'est ainsi rendu passible de mort corporelle et spirituelle<sup>11</sup>.

Étant devenu méchant, pervers, corrompu dans toutes ses voies, l'homme a perdu tous les dons excellents qu'il avait reçus de Dieu<sup>12</sup>. Il ne lui en est resté que de petites traces<sup>13</sup>, qui sont toutefois suffisantes pour le rendre inexcusable<sup>14</sup>. En effet, tout ce qui est lumière en nous est changé en ténèbres<sup>15</sup>, comme l'Écriture nous l'enseigne lorsqu'elle dit : « La lumière brille dans les ténèbres et les ténèbres ne l'ont pas accueillie » (Jn 1.5), passage où l'apôtre Jean appelle les hommes « ténèbres ».

C'est pourquoi nous rejetons tout ce que l'on enseigne au sujet du libre arbitre de l'homme qui soit contraire à tout cela, car l'homme n'est qu'esclave du péché<sup>16</sup> et ne peut rien faire sans que cela ne lui soit donné du ciel<sup>17</sup>. Qui, en effet, peut se vanter de pouvoir faire de lui-même quelque bien que ce soit, puisque le Christ dit : « Nul ne peut venir à moi si le Père qui m'a envoyé ne l'attire » (Jn 6.44)<sup>18</sup>? Qui peut se glorifier de sa propre volonté, sachant que « les tendances de la chair sont ennemies de Dieu » (Rm 8.7)? Qui peut parler de sa connaissance, puisque « l'homme naturel ne comprend pas les choses de l'Esprit de Dieu » (1 Co 2.14)? Bref, qui peut oser prétendre concevoir quoi que ce soit<sup>19</sup>, sachant que nous ne sommes pas « capables de concevoir quelque chose comme venant de nous-mêmes, mais [que] notre capacité vient de Dieu » (2 Co 3.5)? C'est pourquoi ce que dit l'apôtre doit, à juste raison, demeurer sûr et certain : « C'est Dieu qui opère en vous le vouloir et le faire selon son dessein bienveillant » (Ph 2.13). En effet, ni la compréhension ni la volonté ne peuvent être conformes à celles de Dieu si le Christ ne les a pas produites, tel qu'il nous l'enseigne lorsqu'il dit : « Sans moi, vous ne pouvez rien faire » (Jn 15.5).

1. Gn 2.7; Gn 3.19; Ec 12.7.
2. Gn 1.26-27; Gn 9.7; 2 Co 11.7; Jc 3.9.
3. Gn 1.31; Ec 7.29; Ép 4.24; Col 3.10.
4. Ps 8.4-10; Ps 49.21.
5. Gn 3.1-6,17.
6. Gn 3.16-19; Rm 5.12,18.
7. Gn 2.16-17.
8. És 59.2; Rm 3.23; Ép 2.12.
9. Jr 2.13; Jr 17.13; Jn 1.4-5.
10. Gn 6.5; Gn 8.21; Rm 1.29-32; Rm 3.10-20; Ép 2.1-3; Ép 4.17-19,22.
11. Gn 2.17; Gn 3.19; Ps 49.20; Ps 51.7; Ps 58.4; Rm 5.12; Ép 2.1,5; Col 2.13.
12. Rm 3.10; Rm 8.6-8.
13. Ac 14.16-17; Ac 17.27; Rm 2.14-15.
14. Rm 1.20-21.
15. Mt 6.23; Jn 3.19-20; Ép 4.18; Ép 5.8; 1 Pi 2.9.
16. Jn 8.34; Rm 6.16-17,20-21; Rm 7.5,17-18.
17. És 26.12; Jn 1.12; Jn 3.27.
18. Jn 6.65.
19. Ps 94.11; Ec 9.3; Jr 13.23; Jr 17.9; 1 Co 3.20.

## Article 15

### Le péché originel

Nous croyons que, par la désobéissance d'Adam, le péché originel a été répandu sur tout le genre humain<sup>1</sup>. Le péché originel est une corruption de la nature humaine tout entière<sup>2</sup> et un mal héréditaire qui entache même les tout petits enfants dans le sein maternel<sup>3</sup>. C'est une racine qui produit en l'homme toutes sortes de péchés<sup>4</sup>. Il est tellement infâme et abominable devant Dieu qu'il suffit pour condamner le genre humain<sup>5</sup>. Il n'est pas aboli ni déraciné, même par le baptême, car le péché jaillit continuellement avec force de sa mauvaise source<sup>6</sup>. Toutefois, le péché originel n'est pas imputé aux enfants de Dieu pour leur condamnation, mais il leur est pardonné par la grâce et la miséricorde de Dieu<sup>7</sup>. Ce n'est pas pour que les croyants s'endorment<sup>8</sup>, mais pour que la conscience de cette corruption les amène souvent à gémir, alors qu'ils désirent ardemment être délivrés du corps de cette mort<sup>9</sup>.

Nous rejetons donc l'erreur des pélagiens qui disent que ce péché n'est rien d'autre qu'une imitation.

1. 1 R 8.46; Ps 130.3; Ec 7.20; Rm 3.9-12,23; Rm 5.12-14,17-19.
2. Gn 6.5; Jr 17.9; Rm 3.10; Rm 7.18-19.
3. Gn 8.21; Jb 14.4; Ps 51.7; Ps 58.4; És 48.8; Jn 3.6; Rm 5.14.
4. Mt 7.17-18; Mt 15.19; Mc 7.21-23; Rm 1.21-32; Rm 3.10-20; Rm 7.8-23; Ga 5.19-21; Ép 4.17-19.
5. Gn 3.16-19; Rm 5.12,18-19; Rm 8.7-8; Ép 2.3,5.
6. Rm 7.17-23; Jc 3.2; 1 Jn 1.8,10.
7. Rm 5.17-19; Rm 8.1-4; Ép 2.4-9.
8. Rm 6.1-19; Col 3.1-5.
9. Rm 7.18,24; Hé 12.23.

## Article 16

### L'élection divine

Nous croyons que, lorsque toute la lignée d'Adam s'est ainsi précipitée dans la perdition et dans la ruine par la faute du premier homme<sup>1</sup>, Dieu s'est montré tel qu'il est, c'est-à-dire miséricordieux et juste<sup>2</sup>. Il est miséricordieux, retirant et sauvant de cette perdition ceux qu'il a élus et choisis<sup>3</sup> en Jésus-Christ notre Seigneur<sup>4</sup>, selon son conseil éternel et immuable<sup>5</sup>, par sa pure bonté, sans aucune considération de leurs œuvres<sup>6</sup>. Il est juste, laissant les autres dans leur ruine et leur perdition, dans lesquelles ils se sont précipités<sup>7</sup>.

1. Rm 3.12; Ép 2.1-3.
2. Rm 9.15,18,22-23.
3. 1 S 12.22; Ps 65.5; Jn 15.16,19; Ac 13.48; Rm 9.16; Rm 11.5; Tt 1.1; 1 Pi 1.2.
4. Jn 15.16,19; Rm 8.29; Ép 1.4-5.
5. Jn 6.37,44; Jn 10.29; Jn 17.2,9,12,24; Jn 18.9.
6. Ml 1.2-3; Rm 9.11-13; Rm 10.20; Rm 11.6; 1 Co 1.27-29; Ép 2.8-10; 2 Tm 1.9; Tt 3.4-5; 1 Jn 4.10.
7. Rm 9.17-22; 2 Tm 2.20; 1 Pi 2.8.

## Article 17

### La promesse du salut à l'homme perdu

Nous croyons que notre Dieu bon, voyant que l'homme s'était précipité dans la mort corporelle et spirituelle et qu'il s'était rendu entièrement malheureux, s'est mis, dans sa merveilleuse sagesse et sa bonté, à chercher lui-même l'homme, alors que celui-ci le fuyait tout tremblant<sup>1</sup>. Dieu l'a consolé en lui promettant de lui donner son Fils, qui naîtrait d'une femme<sup>2</sup>, pour écraser la tête du serpent (Gn 3.15)<sup>3</sup> et bénir l'homme<sup>4</sup>.

1. Gn 3.8-9; És 65.1-2.
2. És 7.14; Jn 5.46; Jn 7.42; Ac 13.32-33; Rm 1.2-3; Ga 4.4; 2 Tm 2.8; Hé 7.14.
3. Hé 2.14.
4. Gn 22.18; Jn 1.14; Ga 3.8,14,16.

## Article 18

### L'incarnation du Fils de Dieu

Nous confessons donc que Dieu a accompli la promesse qu'il avait faite aux anciens pères par la bouche de ses saints prophètes<sup>1</sup> en envoyant dans le monde son propre Fils unique et éternel, au temps qu'il avait lui-même fixé (Ga 4.4). Ce Fils a pris la forme de serviteur et est devenu semblable aux hommes (Ph 2.7). Il a pris une vraie nature humaine, avec toutes ses faiblesses<sup>2</sup>, à l'exception du péché<sup>3</sup>, car il a été conçu dans le sein de la bienheureuse vierge Marie par la puissance du Saint-Esprit, sans la participation d'un homme<sup>4</sup>. Il a pris la nature humaine non seulement en prenant un vrai corps humain<sup>5</sup>, mais en prenant également une vraie âme humaine<sup>6</sup>, afin d'être vrai homme. En effet, puisque l'âme et le corps étaient tous deux perdus, il fallait qu'il revête les deux, afin de les sauver tous les deux.

C'est pourquoi, en opposition à l'hérésie des anabaptistes qui nient que Christ a pris la chair humaine de sa mère, nous confessons que Christ a participé à la même chair et au même sang que les enfants (Hé 2.14-18). Il est issu de David selon la chair (Ac 13.23)<sup>7</sup>; il est né de la descendance de David selon la chair (Rm 1.3)<sup>8</sup>; il est le fruit du ventre de la vierge Marie (Lc 1.42); il est né d'une femme (Ga 4.4); il est un germe de David (Jr 33.15); il est un rejeton de la racine de Jessé (És 11.1); il est sorti de la tribu de Juda (Hé 7.14)<sup>9</sup>; il est descendant des juifs selon la chair (Rm 9.5); il est de la descendance d'Abraham (Ga 3.16)<sup>10</sup>, puisqu'il voulait venir en aide à la descendance d'Abraham (Hé 2.16). Il a donc été fait semblable à ses frères (Hé 2.17), à l'exception du péché (Hé 4.15). Il est ainsi véritablement notre Emmanuel, c'est-à-dire Dieu avec nous (És 7.14; Mt 1.23).

1. Gn 26.4; 2 S 7.12-16; Ps 132.11; És 11.1; És 53; Mt 1.22-23; Mt 2.5-6; Lc 1.54-55; Lc 1.68-75; Ac 13.23.
2. 1 Tm 2.5; 1 Tm 3.16; Hé 2.14.
3. És 53.9; Jn 8.46; 2 Co 5.21; Hé 4.15; Hé 7.26-27; 1 Pi 1.19; 1 Pi 2.22; 1 Jn 3.5.
4. Mt 1.18,20,23; Lc 1.31,34-35.
5. Jn 1.14.
6. Mt 26.38; Lc 23.46; Jn 12.27; Jn 19.30.
7. Mt 1.1; Ac 2.30.

8. 2 S 7.12; Ps 132.11; Jn 7.42.
9. Gn 49.10; Mt 1.2.
10. Gn 22.18; Mt 1.1.

## Article 19

### Les deux natures du Christ en une seule personne

Nous croyons que, par cette conception, la personne du Fils a été unie et jointe inséparablement avec la nature humaine<sup>1</sup>. Il n'y a donc pas deux Fils de Dieu ni deux personnes, mais deux natures unies en une seule personne<sup>2</sup>, chaque nature conservant ses propriétés distinctes. Ainsi, sa nature divine est toujours demeurée incréée, sans commencement de jours ni fin de vie<sup>3</sup>, remplissant le ciel et la terre<sup>4</sup>. Sa nature humaine n'a pas perdu ses propriétés, mais elle est demeurée créature. En effet, ses jours ont eu un commencement<sup>5</sup>, elle est finie et elle conserve toutes les propriétés d'un vrai corps<sup>6</sup>. Bien que, par sa résurrection, le Fils ait donné l'immortalité à sa nature humaine, néanmoins, il n'en a pas changé la réalité<sup>7</sup>, puisque notre salut et notre résurrection dépendent aussi de la réalité de son corps<sup>8</sup>.

Ces deux natures sont si intimement unies en une seule personne qu'elles n'ont même pas été séparées par sa mort. Ce qu'il a remis à son Père en mourant était donc un vrai esprit humain, sorti de son corps<sup>9</sup>. Cependant, sa nature divine est toujours demeurée unie à sa nature humaine, même lorsqu'il gisait dans le tombeau<sup>10</sup>. Sa divinité n'a jamais cessé de demeurer en lui, comme elle l'était lorsqu'il était petit enfant, bien qu'elle ne se soit pas manifestée comme telle pendant un certain temps. Voilà pourquoi nous confessons qu'il est vrai Dieu et vrai homme; vrai Dieu, pour vaincre la mort par sa puissance, et vrai homme, afin qu'il puisse mourir pour nous selon la faiblesse de sa chair.

1. Jn 1.14; Jn 10.30; Rm 9.5; Ph 2.6-7.
2. Ac 1.9-11; 1 Co 15.23-25; Ép 4.8-10; Ph 2.8-11; Hé 1.3; Ap 1.17-18.
3. Jn 1.1-3; Jn 8.56-58; Col 1.17; Hé 7.3.
4. Mt 28.20.
5. Lc 1.31,35; Lc 2.6-7.
6. Lc 2.52; 1 Tm 2.5.
7. Mt 26.11; Lc 24.39; Jn 20.25,27; Ac 1.2-3,11; Ac 3.21; Hé 2.9.
8. 1 Co 15.12-23; Ph 3.21; 1 Jn 1.1-4.
9. Mt 27.50; Lc 23.46.
10. Rm 1.4.

## Article 20

### La justice et la miséricorde de Dieu en Christ

Nous croyons que Dieu, étant parfaitement miséricordieux et juste, a envoyé son Fils revêtir la nature dans laquelle la désobéissance avait été commise<sup>1</sup>, afin de porter dans cette nature la punition du péché par sa passion et sa mort extrêmement cruelles<sup>2</sup>. Dieu a donc manifesté sa justice envers son Fils, en le chargeant de nos péchés<sup>3</sup>, et il a répandu sa bonté et sa miséricorde sur nous, qui étions coupables et dignes de condamnation. Dans un amour parfait, il a donné son Fils afin qu'il meure

pour nous<sup>4</sup> et il l'a ressuscité pour notre justification<sup>5</sup>, afin que par lui nous ayons l'immortalité et la vie éternelle<sup>6</sup>.

1. Rm 8.3.
2. Hé 2.14.
3. És 53.6; Jn 1.29; Rm 3.25-26; Rm 8.32-33; 2 Co 5.21.
4. Jn 3.16; Jn 15.13; Rm 5.6-8; 1 Jn 4.9-10.
5. Rm 4.25.
6. Jn 3.36; Jn 5.24; Jn 11.25-26; Jn 17.3; Rm 8.11; 1 Co 15.17-23,54-57; 1 Th 4.13-18.

## Article 21

### L'œuvre de satisfaction du Christ, notre Souverain Sacrificateur

Nous croyons que Jésus-Christ est établi Souverain Sacrificateur par serment, pour l'éternité, selon l'ordre de Melchisédek<sup>1</sup>. Il s'est présenté en notre nom devant son Père pour apaiser sa colère de manière pleinement satisfaisante<sup>2</sup>, en s'offrant lui-même sur le bois de la croix et en répandant son sang précieux pour la purification de nos péchés<sup>3</sup>, comme les prophètes l'avaient prédit<sup>4</sup>, car il est écrit que le châtiment qui nous procure la paix est tombé sur le Fils de Dieu et que nous sommes guéris par ses blessures (És 53.5)<sup>5</sup>. Il a été mené à la mort comme un agneau (És 53.7), il a été mis au rang des pécheurs (És 53.12)<sup>6</sup> et il a été condamné comme malfaiteur par Ponce Pilate, qui l'avait pourtant déclaré innocent (Jn 18.38)<sup>7</sup>. Il a donc payé ce qu'il n'avait pas dérobé (Ps 69.5). Il a souffert, lui juste pour les injustes (1 Pi 3.18)<sup>8</sup>, dans son corps et dans son âme<sup>9</sup>, de sorte que, ressentant l'horrible punition due à nos péchés, sa sueur est devenue comme des grumeaux de sang qui tombaient à terre (Lc 22.44). Il a crié : « Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné? » (Mt 27.46)<sup>10</sup>. Il a enduré tout cela pour le pardon de nos péchés<sup>11</sup>.

C'est pourquoi nous disons à juste titre avec l'apôtre Paul que nous ne connaissons rien d'autre que Jésus-Christ et Jésus-Christ crucifié (1 Co 2.2). Nous considérons toutes choses comme une perte, à cause de l'excellence de la connaissance de notre Seigneur Jésus-Christ (Ph 3.8). Nous trouvons notre consolation dans ses blessures, et nous n'avons nul besoin de rechercher ou d'inventer des moyens pour nous réconcilier avec Dieu autres que ce seul et unique sacrifice, offert une fois pour toutes, qui rend les croyants parfaits à perpétuité<sup>12</sup>. C'est aussi la raison pour laquelle l'ange de Dieu l'a appelé Jésus, c'est-à-dire Sauveur, car c'est lui qui devait sauver son peuple de ses péchés (Mt 1.21)<sup>13</sup>.

1. Ps 110.4; Hé 5.6,10; Hé 7.15-17.
2. Rm 3.24-25; Rm 4.25; Rm 5.8-9; Rm 8.32-34; Ga 3.13; Col 1.14; Col 2.14; 1 Tm 2.6; Hé 2.9,17; Hé 9.11-15,24-28; Hé 10.5-10.
3. Mt 26.28; Jn 3.16; Jn 15.13; Ac 2.23; Ph 2.8; 1 Tm 1.15; Hé 9.14,22; 1 Pi 1.18-19; 1 Jn 1.7; 1 Jn 4.10; Ap 7.14.
4. Lc 18.31; Lc 24.25-27; Ac 10.43; Rm 3.21; 1 Co 15.3; 1 Pi 1.11.
5. 1 Pi 2.24.
6. Mc 15.27-28; Lc 22.37.
7. Mt 27.24; Lc 23.14,22-24; Ac 4.27-28; Ac 13.28.
8. Rm 5.6.
9. Ps 22.15-16.

10. Ps 22.2.
11. Ép 1.7; Col 1.14.
12. Rm 3.22-26; Hé 7.26-28; Hé 9.12,24-28; Hé 10.10,12,14.
13. Lc 1.31; Ac 4.12.

## Article 22

### Notre justification par la foi en Jésus-Christ

Nous croyons que, pour obtenir la vraie connaissance de ce grand mystère, le Saint-Esprit fait naître dans nos cœurs une vraie foi<sup>1</sup>. Cette foi embrasse Jésus-Christ avec tous ses mérites, le fait nôtre et ne cherche plus rien en dehors de lui<sup>2</sup>, car ou bien ce qui est requis pour notre salut ne se trouve pas tout en Jésus-Christ, ou bien, si tout se trouve en lui, celui qui a Jésus-Christ par la foi possède tout son salut<sup>3</sup>. Dire que Christ ne suffit pas, mais qu'il faut autre chose en plus est donc un blasphème énorme contre Dieu, car cela voudrait dire que Jésus-Christ ne serait qu'un demi-sauveur.

C'est pourquoi nous disons à juste titre avec l'apôtre Paul que nous sommes justifiés par la foi seule, ou par la foi sans les œuvres (Rm 3.28)<sup>4</sup>. Cependant, nous ne voulons pas dire par là que c'est la foi elle-même qui nous justifie<sup>5</sup>, car elle n'est que l'instrument par lequel nous embrassons Christ, notre justice<sup>6</sup>. Jésus-Christ, nous imputant tous ses mérites et toutes les œuvres saintes qu'il a faites pour nous et en notre nom<sup>7</sup>, est notre justice<sup>8</sup>. La foi est l'instrument qui nous garde en lui, dans la communion de tous ses bienfaits<sup>9</sup>. Lorsque ces bienfaits deviennent nôtres, ils sont plus que suffisants pour le pardon de tous nos péchés<sup>10</sup>.

1. Ps 51.12-13; Jn 16.14; Ac 16.14; Rm 12.3; 1 Co 2.9-14; 1 Co 12.3; 2 Co 1.22; Ép 1.13-14,17-18; Ép 3.16-17; Ph 1.29; 1 Th 1.5-6.
2. Jr 23.6; Jr 51.10; Jn 6.68-69; Jn 14.6; Ac 4.12; 1 Co 1.30; 1 Co 2.2; 1 Co 3.11; Ga 2.21.
3. Ps 32.1; Mt 1.21; Lc 1.77; Ac 13.38; Rm 5.17; Rm 8.1,33; Col 2.10.
4. Rm 3.20,24-30; Rm 4.2-5; Rm 10.3-11; Ga 2.16; Ga 3.6-11,18,24; Ép 2.8-9; Ph 3.9; Tt 3.5-7; 2 Tm 1.9; Hé 7.19.
5. 1 Co 4.7.
6. Jn 1.12; Rm 1.16-17; Rm 4.16; Ga 3.22.
7. Mt 20.28; 1 Jn 4.10.
8. Jr 23.6; Rm 8.33; 1 Co 1.30; 2 Co 5.21.
9. Rm 5.1-2; Ép 3.14-19; 1 Pi 1.4-5.
10. És 43.25; Lc 1.77.

## Article 23

### Notre justice devant Dieu

Nous croyons que notre bonheur se trouve dans le pardon de nos péchés à cause de Jésus-Christ<sup>1</sup>, et que c'est en ce pardon que consiste notre justice devant Dieu, comme David et l'apôtre Paul nous l'enseignent. Ils proclament, en effet, le bonheur de l'homme à qui Dieu accorde la justice sans les œuvres (Ps 32.1-2; Rm 4.6-7). Le même apôtre dit que nous sommes gratuitement justifiés par sa grâce, par la rédemption qui est en Jésus-Christ (Rm 3.24)<sup>2</sup>.

C'est pourquoi nous restons attachés à ce solide fondement pour toujours. Nous donnons toute gloire à Dieu<sup>3</sup>, nous nous humilions et nous nous reconnaissons tels que nous sommes, sans mettre notre confiance en nous-mêmes ni en nos mérites<sup>4</sup>. Nous nous appuyons et nous nous reposons uniquement sur l'obéissance du Christ crucifié<sup>5</sup>. Son obéissance devient nôtre quand nous croyons en lui<sup>6</sup>.

Elle est suffisante pour couvrir toutes nos iniquités et nous permettre de nous approcher de Dieu avec assurance<sup>7</sup>, libérant notre conscience de la crainte, de la terreur et de l'angoisse, afin que nous ne fassions pas comme notre premier père, Adam, qui, tout tremblant, s'est couvert de feuilles de figuier (Gn 3.7)<sup>8</sup>. En vérité, s'il fallait que nous comparaissons devant Dieu en nous appuyant tant soit peu sur nous-mêmes ou sur toute autre créature, nous serions, hélas, engloutis<sup>9</sup>. C'est pourquoi chacun doit dire avec David : « Ô Seigneur, n'entre pas en jugement avec ton serviteur, car aucun vivant n'est juste devant toi » (Ps 143.2)<sup>10</sup>.

1. Lc 1.77; Ac 13.38-39; 1 Co 6.11; Col 1.14; 1 Jn 2.1,12.
2. Rm 3.23-26; Rm 5.17-18; 2 Co 5.18-21; Ép 2.8; 1 Tm 2.6.
3. Ps 115.1; Rm 11.36; Rm 16.25-27; 1 Co 1.29,31; Ap 7.10-12.
4. Éz 36.32; So 3.11-12; Rm 4.2; 1 Co 4.4,7; Ép 2.8-9; Jc 2.10.
5. Ac 4.12; Rm 5.19; Ga 6.14; Ph 3.9; Hé 10.20.
6. Rm 4.16,22-25; Ga 3.22; Hé 11.6-7.
7. Rm 5.1; Ép 3.12; Hé 4.16; Hé 10.19-22; 1 Jn 2.1.
8. 1 Jn 4.17-19.
9. Dt 27.26; És 33.14; Mt 22.11-14; Ga 3.10; Ga 5.4; Ph 3.4-9; Jc 2.10.
10. Ps 130.3; Mt 18.23-26; Lc 16.15; Rm 3.20; Ga 3.11.

## Article 24

### La sanctification et les œuvres bonnes

Nous croyons que cette vraie foi, engendrée en l'homme par l'écoute de la Parole de Dieu et par l'opération du Saint-Esprit<sup>1</sup>, le régénère et fait de lui un homme nouveau. Elle le fait vivre d'une vie nouvelle<sup>2</sup> et l'affranchit de la servitude du péché<sup>3</sup>. Par conséquent, cette foi justificante ne refroidit en aucune manière l'ardeur des hommes à faire le bien et à vivre saintement<sup>4</sup>. Au contraire, sans elle, ils ne feront jamais rien par amour pour Dieu<sup>5</sup>, mais seulement par amour pour eux-mêmes et par crainte d'être condamnés. Il est donc impossible que cette foi sainte soit inactive en l'homme, car nous ne parlons pas d'une foi vaine, mais de celle que l'Écriture appelle la foi qui est agissante par l'amour (Ga 5.6). Cette foi amène l'homme à pratiquer les œuvres que Dieu a commandées dans sa Parole<sup>6</sup>.

Ces œuvres provenant de la bonne racine de la foi sont bonnes et acceptables devant Dieu<sup>7</sup>, puisqu'elles sont toutes sanctifiées par sa grâce<sup>8</sup>. Cependant, elles ne peuvent être portées à notre compte pour nous justifier<sup>9</sup>, car c'est par la foi en Christ que nous sommes justifiés, avant même que nous fassions des œuvres bonnes<sup>10</sup>. Autrement, ces œuvres ne pourraient pas être bonnes, tout comme le fruit d'un arbre ne peut pas être bon à moins que l'arbre lui-même ne soit bon<sup>11</sup>.



Nous faisons donc des œuvres bonnes, mais non pour mériter quoi que ce soit, car que mériterions-nous? C'est nous qui sommes redevables à Dieu pour les œuvres bonnes que nous faisons et non pas Dieu qui est redevable à nous<sup>12</sup>, puisque c'est lui qui opère en nous le vouloir et le faire selon son bon plaisir (Ph 2.13)<sup>13</sup>. Rappelons-nous ce qui est écrit : « Quand vous avez fait tout ce qui vous a été ordonné, dites : Nous sommes des serviteurs inutiles; nous avons fait ce que nous devons faire » (Lc 17.10). Nous ne voulons cependant pas nier que Dieu récompense les œuvres bonnes<sup>14</sup>, mais c'est par sa grâce qu'il couronne ses dons<sup>15</sup>.

Au reste, bien que nous fassions des œuvres bonnes, nous ne fondons pas notre salut sur ces œuvres<sup>16</sup>. Nous ne pouvons faire aucune œuvre qui ne soit pas souillée par notre chair et qui ne mérite pas de punition<sup>17</sup>. Même s'il nous était possible d'arriver à faire une œuvre bonne, le souvenir d'un seul péché suffirait pour que Dieu la rejette<sup>18</sup>. Nous serions alors toujours dans le doute, ballottés à tout vent, sans aucune certitude. Nos pauvres consciences seraient toujours tourmentées si elles ne se reposaient pas sur les mérites de la passion et de la mort de notre Sauveur<sup>19</sup>.

1. Jn 5.24-25; Ac 16.14; Rm 10.17; 1 Co 12.3; 1 Th 1.5; Jc 1.18; 1 Pi 1.3,23.
2. Dt 30.6; Éz 36.26-27; Jn 1.12-13; Jn 3.5; Jn 6.29; Ac 15.9; Rm 8.15; 2 Co 5.17; Ép 2.4-8; Col 2.12-13; Tt 3.5; 1 Pi 1.23.
3. Jn 5.24; Jn 8.34,36; Rm 6.4-6,14-22; 1 Jn 3.9.
4. Mt 5.48; Lc 1.74-75; Rm 6.1-2; Ga 5.22-25; 1 Th 4.3,7; Tt 2.11-12; Hé 12.14; 1 Pi 1.16.
5. Jn 15.5; Rm 14.23; 1 Tm 1.5; Hé 11.4,6.
6. Jn 15.5,8,12; Rm 12.1; Ga 5.1,13; Ép 2.8-10; Ép 4.20-24; Col 3.8-10; 1 Tm 1.5; Tt 2.12,14; Tt 3.8; Jc 2.14-26; 2 Pi 1.2-10; 1 Jn 2.3-6; 1 Jn 3.3,16-18; 1 Jn 4.7-8,11; 1 Jn 5.1-3.
7. Mt 5.16; Ac 9.36; Ép 2.10; Col 1.10; 1 Tm 2.9-10; 1 Tm 5.10,25; 1 Tm 6.18; Tt 2.7,14; Tt 3.8; Hé 10.24; 1 Pi 2.12.
8. Gn 4.4; Hé 11.4.
9. Rm 9.31-32; 2 Tm 1.9; Tt 3.5-7.
10. Rm 4.1-5; Ép 2.8-10.
11. Mt 7.17-18; Lc 6.44-45; Jn 15.5-6; Rm 14.23; Hé 11.6.
12. És 26.12; 1 Co 1.30-31; 1 Co 4.7; Ga 3.5; Ép 2.10; 1 Th 2.13.
13. Hé 13.20-21.
14. Mt 5.12; Mt 10.42; Rm 2.6-8; 1 Co 3.12-14; 1 Tm 6.18-19; Hé 11.26; 2 Jn 1.8; Ap 2.23.
15. Mt 25.21,23,34-40; Lc 19.17-19; Rm 11.6; Ap 3.5,12,21; Ap 14.13.
16. Ép 2.8-10.
17. És 64.5; Rm 7.14-21; 1 Jn 1.8-10.
18. Gn 2.16-17; Rm 5.18; Jc 2.10.
19. És 28.16; Ha 2.4; Mt 11.28; Rm 5.1-2; Rm 10.11; Hé 9.9,14; Hé 10.2,22; 1 Pi 2.6; 1 Pi 3.15-16,21.

## Article 25

### Christ, l'accomplissement de la Loi

Nous croyons que les cérémonies et les symboles de la Loi ont cessé à la venue de Christ et que toutes les ombres ont pris fin<sup>1</sup>. Ils ne doivent donc plus être utilisés parmi les chrétiens<sup>2</sup>. Toutefois, la vérité et la substance de ce qu'ils représentaient demeurent pour nous en Jésus-Christ, en qui ils trouvent leur accomplissement<sup>3</sup>. Cependant, nous utilisons encore le témoignage de la Loi et des Prophètes

pour nous affermir dans l'Évangile et pour régler notre vie en toute honnêteté, pour la gloire de Dieu, selon sa volonté<sup>4</sup>.

1. Mt 27.51; Rm 10.4; Ga 5.2-6; Hé 8.5,13; Hé 9.8-10; Hé 10.1.
2. Ga 4.9-11; Ga 5.2-5; Col 2.16-17; Hé 9.9-14,24-28; Hé 10.4,8-14.
3. Mt 5.17; Rm 10.4; Ga 3.24; Col 2.17; Hé 10.19-22.
4. Jr 31.33; Éz 36.27; Mt 5.17-48; Mt 22.37-40; Rm 7.7,12; Rm 13.8-10; Rm 15.4; Ép 6.2-3; 2 Tm 3.16-17; Hé 8.10; Jc 2.8-13; 2 Pi 1.19; 2 Pi 3.2.

## Article 26

### L'intercession du Christ

Nous croyons que nous n'avons accès à Dieu que par un seul Médiateur et Avocat<sup>1</sup> : Jésus-Christ le Juste<sup>2</sup>. C'est dans ce but qu'il a été fait homme, unissant la nature divine et la nature humaine, afin que nous, les hommes, puissions avoir accès à la majesté divine<sup>3</sup>; autrement, nous n'y aurions pas accès. Toutefois, ce Médiateur que le Père a établi entre lui et nous ne doit pas nous épouvanter par sa grandeur<sup>4</sup>, nous amenant à en chercher un autre selon notre fantaisie<sup>5</sup>. Il n'y a, en effet, personne parmi toutes les créatures dans le ciel ou sur la terre qui nous aime davantage que Jésus-Christ<sup>6</sup>. Bien que sa condition ait été celle de Dieu, il s'est dépouillé lui-même, prenant la condition d'homme et de serviteur pour nous (Ph 2.6-7), et il s'est fait en tout semblable à ses frères (Hé 2.17). Si donc il nous fallait trouver un autre intercesseur, pourrions-nous en trouver un qui nous aime davantage que celui qui a donné sa vie pour nous<sup>7</sup>, alors même que nous étions ses ennemis (Rm 5.6,8,10)? Et s'il nous fallait trouver un autre intercesseur ayant autorité et puissance, qui donc en aurait autant que celui qui est assis à la droite du Père<sup>8</sup> et à qui tout pouvoir a été donné dans le ciel et sur la terre (Mt 28.18)<sup>9</sup>? Et qui donc pourrait être mieux exaucé que le propre Fils bien-aimé de Dieu?<sup>10</sup>

C'est donc uniquement la méfiance qui a conduit à cette coutume de prier les saints, coutume qui les déshonore au lieu de les honorer, faisant ce qu'eux-mêmes n'ont jamais fait ni demandé. Au contraire, ils ont constamment rejeté un tel honneur, selon ce qu'ils se devaient de faire, comme on peut le constater dans leurs écrits<sup>11</sup>. Il ne faut pas ici alléguer que nous ne sommes pas dignes, car il n'est pas question ici de présenter nos prières sur la base de notre dignité, mais seulement sur la base de l'excellence et de la dignité de Jésus-Christ<sup>12</sup>, lui dont la justice est nôtre par la foi<sup>13</sup>.

C'est pourquoi, voulant nous enlever cette crainte folle ou plutôt cette méfiance, l'auteur de la lettre aux Hébreux nous dit à juste titre que Jésus-Christ est devenu « en tout semblable à ses frères, afin d'être un souverain sacrificateur miséricordieux et fidèle dans le service de Dieu, pour faire l'expiation des péchés du peuple. Car du fait qu'il a souffert lui-même quand il fut tenté, il peut secourir ceux qui sont tentés » (Hé 2.17-18). Ensuite, afin de nous donner davantage le courage de nous approcher de Dieu, l'auteur dit : « Puisque nous avons un grand souverain sacrificateur qui a traversé les cieux, Jésus le Fils de Dieu, tenons fermement la confession de notre foi. Car nous n'avons pas un souverain sacrificateur incapable de compatir à nos faiblesses; mais il a été tenté comme nous à tous égards sans commettre de péché. Approchons-nous donc avec assurance du trône de la grâce, afin d'obtenir miséricorde et de trouver grâce, en vue d'un secours opportun » (Hé 4.14-16)<sup>14</sup>. Le même

auteur dit que « nous avons l'assurance d'un libre accès au sanctuaire par le sang de Jésus. [...] Approchons-nous donc d'un cœur sincère, avec une foi pleine et entière » (Hé 10.19,22)<sup>15</sup>. Il dit aussi que le Christ « possède le sacerdoce non transmissible; c'est pour cela aussi qu'il peut sauver parfaitement ceux qui s'approchent de Dieu par lui, étant toujours vivant pour intercéder en leur faveur » (Hé 7.24-25)<sup>16</sup>.

Que faut-il de plus puisque le Christ lui-même déclare : « Je suis le chemin, la vérité et la vie. Nul ne vient au Père que par moi » (Jn 14.6)? Pour quelle raison chercherions-nous un autre avocat?<sup>17</sup> Puisqu'il a plu à Dieu de nous donner son Fils pour être notre Avocat<sup>18</sup>, ne l'abandonnons pas pour en prendre un autre, ou plutôt pour en chercher un autre sans jamais en trouver. En effet, quand Dieu nous l'a donné, il savait bien que nous étions pécheurs.

C'est pourquoi, suivant le commandement de Christ, nous invoquons le Père céleste<sup>19</sup>, comme nous l'enseigne le « Notre Père » (Mt 6.9-13; Lc 11.2-4), par Christ notre seul Médiateur<sup>20</sup>, étant assurés que tout ce que nous demanderons au Père en son nom, nous l'obtiendrons<sup>21</sup>.

1. Jn 17; Rm 8.34; 1 Tm 2.5.
2. 1 Jn 2.1.
3. Ép 3.12.
4. Ph 2.9-11; Ap 1.12-18; Ap 5.12-14.
5. Jr 2.5,11-13; Jr 2.32-33; Jr 16.19-20; Jn 6.68-69.
6. Mt 11.28; Mt 14.14; Ép 3.18-19; 1 Jn 4.10.
7. Jn 10.11-14; Jn 15.13.
8. Ac 2.32-35; Rm 8.34; Ép 1.20; Col 3.1; Hé 1.3; Hé 8.1; Ap 3.21.
9. Mt 11.27; Mc 16.19; Ép 1.19-23; Hé 2.5-9.
10. Mt 3.17; Mt 17.5; Jn 11.42; Ép 1.6.
11. Ac 10.25-26; Ac 14.11-15; Ap 19.10; Ap 22.8-9.
12. Jr 17.5,7; Dn 9.17-18; Jn 16.23-24; Ac 4.12; Ga 2.16; Ép 2.8-9,18; Ép 3.12; Tt 3.5; Hé 4.14-16.
13. 1 Co 1.30.
14. Jn 10.9; Hé 9.24.
15. Ép 2.18.
16. Rm 8.34.
17. Ps 44.21.
18. Rm 8.34; 1 Tm 2.5; 1 Jn 2.1.
19. Rm 8.15; Ga 4.6.
20. Hé 13.15.
21. Ps 50.15; Ps 145.18-19; Jr 29.12-14; Mt 7.7-11; Jn 14.13; Jn 16.23-24.

## Article 27

### L'Église catholique

Nous croyons et confessons une seule Église catholique ou universelle<sup>1</sup>. Cette Église est une sainte communauté et assemblée<sup>2</sup> des vrais croyants chrétiens, qui attendent tout leur salut de Jésus-Christ<sup>3</sup>, sont lavés par son sang et sont sanctifiés et scellés par le Saint-Esprit<sup>4</sup>.

Cette Église existe depuis le commencement du monde et continuera d'exister jusqu'à la fin<sup>5</sup>, car Christ est un Roi éternel qui ne peut pas être sans sujets<sup>6</sup>. Cette sainte Église est préservée par Dieu

contre la rage du monde entier<sup>7</sup>, bien que pour quelque temps elle puisse sembler bien petite et pratiquement éteinte aux yeux des hommes<sup>8</sup>. C'est ainsi qu'à l'époque si dangereuse du règne d'Achab, le Seigneur s'est réservé sept mille hommes qui n'avaient pas plié le genou devant Baal (1 R 19.18)<sup>9</sup>.

De plus, cette sainte Église n'est pas restreinte, attachée ou limitée à un certain endroit ou à certaines personnes, mais elle est répandue et dispersée dans le monde entier<sup>10</sup>. Elle est toutefois jointe et unie de cœur et de volonté<sup>11</sup>, en un même Esprit, par la puissance de la foi<sup>12</sup>.

1. Gn 22.18; Ps 46.5-6; Ps 102.14; És 2.2; És 49.6; Jr 31.36; 1 Co 1.2; Ép 1.22-23; Ép 2.17-19; Ép 4.4-6.
2. Dt 26.19; Ps 111.1; Jn 10.3-4,14,16; Ép 2.21; Ép 4.3-6; Hé 12.22-23.
3. Jl 3.5; Ac 2.21; Ac 4.12.
4. 1 Co 6.11; 2 Co 1.21-22; Ép 1.13-14; Ép 4.30; 2 Tm 2.19.
5. Ps 102.13-14; Jr 31.36; Mt 28.20; Ép 3.21.
6. 2 S 7.16; Ps 89.36-38; Ps 110.2-4; És 9.5-6; Mt 28.18; Lc 1.32-33; 1 Co 15.24-28; Ép 1.20-22.
7. Gn 22.17-18; Ps 46.6; Mt 16.18; Jn 10.28-29; Jn 16.33; Rm 8.35-39; 2 Tm 2.19; Ap 7.14.
8. És 1.9; Mt 16.18; Lc 12.32; Lc 17.21; Rm 9.29; 1 Pi 3.20; Ap 11.7; Ap 12.6.14.
9. Rm 11.2,4; Rm 12.4.
10. Mt 23.8; Jn 4.21-23; Rm 10.12-13.
11. Ps 119.63; Ac 4.32.
12. Ép 4.3-5.

## Article 28

### Le devoir de se joindre à l'Église

Puisque cette sainte assemblée et communauté est l'assemblée des sauvés<sup>1</sup> et qu'il n'y a pas de salut en dehors d'elle<sup>2</sup>, nous croyons que personne ne doit se retirer de cette assemblée pour se contenter de se retrouver seul<sup>3</sup>, quels que soient sa condition ou son rang. Tous doivent se joindre et s'unir à elle<sup>4</sup>, contribuant à l'unité de l'Église<sup>5</sup> en se soumettant à son instruction et à sa discipline<sup>6</sup>, en acceptant de porter le joug de Jésus-Christ<sup>7</sup> et en servant leurs frères pour les édifier<sup>8</sup>, selon les dons que Dieu leur a accordés en tant que membres d'un même corps<sup>9</sup>.

Afin que cette unité soit mieux gardée, c'est le devoir de tous les croyants, selon la Parole de Dieu, de se séparer de ceux qui ne font pas partie de l'Église<sup>10</sup> et de se joindre à cette assemblée partout où Dieu l'a établie<sup>11</sup>. Ils doivent le faire même si les autorités civiles et les décrets des dirigeants s'y opposent et que la mort ou la punition corporelle en découlent<sup>12</sup>. Ainsi, tous ceux qui se retirent de l'Église ou qui ne s'y joignent pas s'opposent à ce que Dieu a ordonné.

1. Ps 22.23; Hé 2.11-12.
2. Jl 3.5; Mt 16.18-19; Ac 2.47; Ac 4.12; Ga 4.26; Ép 2.21-22; Ép 4.1-16; Ép 5.25-27; 1 Tm 3.15; Hé 2.11-12; Hé 12.22-23; 1 Pi 3.20; Ap 21.2-4,25-27; 22.14-15.
3. És 52.11; Ac 2.40; 1 Co 12.12-27.
4. 2 Ch 30.8; Jn 17.21; Col 3.15.
5. 1 Co 1.10-13; 1 Co 3.3-6; Ép 4.3,12; Hé 2.12.
6. Rm 6.17; Rm 16.17; 1 Tm 3.15; Hé 13.17.
7. Ps 2.10-12; Mt 11.28-30; Mt 28.19-20.
8. 1 Co 12.12; Ép 4.11-16; Ph 2.3-5; 1 Th 5.11.

9. Rm 12.4-8; 1 Co 12.7,27; Ép 4.16.
10. Nb 16.23-26; És 52.11-12; Ac 2.40; Rm 16.17; 1 Co 5.1-13; 2 Co 6.14-18; Ga 1.8-9; 1 Jn 2.15-17; 2 Jn 1.10-11; 3 Jn 1.10-11; Ap 17.2; Ap 18.4.
11. Ps 122.1; És 2.3; És 49.22; Mt 12.30; Hé 10.25.
12. Dn 3.17-18; Dn 6.8-10; Mt 5.10-12; Mt 10.37-39; Jn 15.18-19; Ac 4.17,19-20; Ac 5.27-29; Ac 17.6-7; Ac 18.13; 2 Tm 3.12; Hé 11.24-27; 1 Pi 4.12-16.

## Article 29

### Les marques de la vraie Église

Nous croyons qu'il faut, par la Parole de Dieu, discerner avec soin et beaucoup de prudence quelle est la vraie Église, à cause de toutes les sectes qui existent aujourd'hui dans le monde et qui se réclament de ce nom d'Église<sup>1</sup>.

Nous ne parlons pas ici des hypocrites qui sont mêlés aux bons dans l'Église sans toutefois en faire véritablement partie, bien qu'ils y soient présents de corps<sup>2</sup>. Nous parlons plutôt du corps du Christ et de la communion de la vraie Église qu'il faut distinguer de toutes les sectes qui prétendent être l'Église.

Les marques pour reconnaître la vraie Église sont les suivantes : l'Église prêche purement l'Évangile<sup>3</sup>, elle administre purement les sacrements comme Christ les a institués<sup>4</sup> et elle fait usage de la discipline ecclésiastique pour corriger les péchés<sup>5</sup>. Bref, elle se conforme à la pure Parole de Dieu<sup>6</sup>, rejetant toutes choses qui y sont contraires<sup>7</sup> et considérant Jésus-Christ comme le seul Chef<sup>8</sup>. C'est ainsi que l'on peut reconnaître avec certitude la vraie Église et personne n'a le droit de s'en séparer.

Quant à ceux qui sont de l'Église, on peut les reconnaître par les marques des chrétiens. Ils ont reçu par la foi<sup>9</sup> le seul Sauveur Jésus-Christ<sup>10</sup>, ils fuient le péché et recherchent la justice<sup>11</sup>, ils aiment le vrai Dieu et leurs prochains<sup>12</sup>, sans se détourner à droite ou à gauche, et ils crucifient leur chair avec ses œuvres<sup>13</sup>. Bien qu'il y ait encore de grandes faiblesses en eux, ils les combattent par l'Esprit tous les jours de leur vie<sup>14</sup>. Ils ont continuellement recours au sang, à la passion, à la mort et à l'obéissance du Seigneur Jésus, par qui ils ont le pardon de leurs péchés par la foi en lui<sup>15</sup>.

Quant à la fausse Église, elle s'attribue à elle-même et à ses ordonnances plus d'autorité qu'à la Parole de Dieu<sup>16</sup>. Elle ne veut pas se soumettre au joug du Christ<sup>17</sup>. Elle n'administre pas les sacrements de la manière dont le Christ l'a ordonné dans sa Parole, mais elle fait des ajouts et retranche des parties selon ce qui lui plaît. Elle se fonde sur les hommes plus que sur Jésus-Christ. Elle persécute ceux qui vivent saintement selon la Parole de Dieu<sup>18</sup> et qui réprimandent la fausse Église pour ses vices, sa cupidité et son idolâtrie<sup>19</sup>. Ces deux Églises sont faciles à reconnaître et à distinguer l'une de l'autre.

1. Jr 7.1-15; Mt 3.9-10; Mt 7.21-23; Ap 2.9.
2. Mt 13.18-22; Mt 13.24-30; Rm 9.6; 1 Tm 1.18-20; 2 Tm 2.18-20.
3. Jn 8.47; Jn 10.27; Ac 17.11-12; Ac 20.27-28; Rm 1.16-17; 1 Co 1.18-21; 1 Co 2.1-5; 1 Co 15.1-2; Ga 1.6-8; Ép 2.20; Col 1.23; 1 Tm 1.3-11; 1 Tm 3.15; 1 Tm 4.13; 2 Tm 3.13-17; 2 Tm 4.1-5; Tt 1.9; Tt 2.1-10; 2 Jn 1.9.
4. Mt 28.19; Lc 22.19; Ac 19.3-5; 1 Co 11.20-29.
5. Mt 18.15-17; 1 Co 5.1-8,13; 1 Th 5.14; 2 Th 3.6,14-15; Tt 3.10; Ap 2.2.
6. Mt 28.20; Jn 8.47; Jn 17.20; Ac 17.11; Ép 2.20; Col 1.23; 1 Tm 6.3.

7. Ga 1.6-8; 1 Th 5.21; 1 Tm 6.20; Ap 2.6.
8. Jn 10.4-5,14,16; Jn 18.37; Ép 1.22-23; Ép 5.23; Col 1.18.
9. Jn 17.20; Ép 1.13; 2 Th 1.4.
10. Jn 1.12; Ac 4.11-12; 1 Jn 4.2.
11. És 51.1; Rm 6.2; Ph 1.10-11; Ph 3.12; 1 Tm 6.11; 2 Tm 2.22; Hé 12.14; 1 Jn 3.8-10; 3 Jn 1.11.
12. Mt 22.37-40; Ga 5.13-14; Jc 2.8-9; 1 Jn 3.10-11,14-15; 1 Jn 4.11,19-21; 1 Jn 5.1-3.
13. Rm 6.1-13; Ga 5.24.
14. Rm 7.6,15,17; Rm 8.9-13; Ga 5.17.
15. Rm 7.24-25; Col 1.12,14; 1 Jn 1.7-9.
16. És 29.13; Mt 15.4-9; Col 2.18-23; Tt 1.10-16.
17. Ps 2.3; Ac 4.17-19; Ac 5.27-29; 2 Tm 4.3-4; 2 Jn 1.9.
18. Jn 16.2; Ap 2.9; Ap 12.4.
19. Ap 17.3-6.

## Article 30

### Le gouvernement de l'Église

Nous croyons que cette vraie Église doit être gouvernée selon le mode spirituel d'organisation que notre Seigneur nous a enseigné dans sa Parole<sup>1</sup>. Il doit y avoir des ministres ou pasteurs pour prêcher la Parole de Dieu<sup>2</sup> et pour administrer les sacrements<sup>3</sup>. Il doit aussi y avoir des anciens<sup>4</sup> et des diacres<sup>5</sup> qui, avec les pasteurs, forment le conseil de l'Église<sup>6</sup>. Par ce moyen, ils préservent la vraie religion, ils veillent à ce que la vraie doctrine soit gardée<sup>7</sup>, à ce que les hommes qui vivent dans le péché soient corrigés spirituellement et tenus en bride<sup>8</sup>, et à ce que les pauvres et les affligés soient secourus et consolés selon leurs besoins<sup>9</sup>. Par ce moyen, toutes choses seront bien faites et le bon ordre régnera dans l'Église lorsque de tels hommes fidèles seront élus<sup>10</sup>, selon la règle que l'apôtre Paul donne à Timothée (1 Tm 3.1-13; Tt 1.5-9).

1. Ac 6.1-6; Ac 20.28; Ép 4.11-12; 1 Tm 3.5,10,13,15; Hé 13.17,20-21; 1 Pi 5.1-4.
2. Lc 10.16; Jn 20.23; Ac 6.2,4; Ac 13.2; Ac 26.17-18; Rm 10.14-15; 1 Co 4.1-2; 1 Co 12.28; 2 Co 5.19-20; Ép 4.11; 1 Tm 4.13-16; 1 Tm 5.17-18,22; 2 Tm 2.1-2,15; 2 Tm 4.2.
3. Mt 28.19-20; Mc 16.15-16; 1 Co 11.23-26.
4. Ac 14.23; 1 Tm 3.1; Tt 1.5.
5. Ac 6.2-6; 1 Tm 3.8-10,13.
6. Ph 1.1; 1 Tm 4.14.
7. Ac 15.2,4,6,22-23; Ac 20.28,32; Ga 1.6-9; Tt 1.9.
8. Mt 18.15-18; 1 Co 5.4-5,11-12; 1 Th 5.14; 2 Th 3.14-15; 1 Tm 5.1,20; 2 Tm 4.2; Tt 2.15.
9. Ac 6.1-4; Rm 15.25-28; 1 Co 16.1-3; Tt 1.7-9.
10. 1 Co 4.2.

## Article 31

### Les pasteurs, les anciens et les diacres

Nous croyons que les ministres de la Parole de Dieu, les anciens et les diacres doivent être élus en leurs fonctions par une élection légitime de l'Église, en invoquant le nom de Dieu et avec bon ordre, comme la Parole de Dieu l'enseigne<sup>1</sup>. Chacun doit donc se garder de s'imposer par des moyens

illégitimes<sup>2</sup>. Il doit attendre le temps où il sera ainsi appelé par Dieu, afin qu'il ait le témoignage de sa vocation et qu'il soit certain et assuré qu'elle lui vient du Seigneur<sup>3</sup>.

Quant aux ministres de la Parole, ils ont tous un même pouvoir et une même autorité, où qu'ils se trouvent, puisqu'ils sont tous ministres de Jésus-Christ<sup>4</sup>, seul Évêque universel et seul Chef de l'Église<sup>5</sup>.

De plus, afin que la sainte ordonnance de Dieu ne puisse être violée ou méprisée, nous disons que chacun doit tenir en haute estime les ministres de la Parole, les anciens et les diacres de l'Église, pour l'œuvre qu'ils accomplissent<sup>6</sup>, et être en paix avec eux, sans murmure ni dispute, autant que possible.

1. Ac 1.21-24; Ac 6.2-6; Ac 13.2-3; Ac 14.23; Rm 10.15; 1 Co 14.40; 1 Tm 4.13-14; 1 Tm 5.22; 2 Tm 1.6; Tt 1.5.
2. Jr 23.21; Ac 8.18-24; 2 Co 11.13; 3 Jn 1.9-11.
3. Jn 15.16; Ac 1.23; Ac 13.2; Ac 20.28; 1 Co 12.28; Ép 4.11; 2 Tm 1.6-7; Hé 5.4-5.
4. Mt 20.25-28; Mt 23.8-11; Mc 9.35; Lc 22.24-27; Ac 26.16-17; Rm 1.1; 1 Co 3.9; 1 Co 4.1-4; 2 Co 4.5; 2 Co 5.19-20; 1 Tm 4.12; 1 Pi 5.1-4.
5. És 61.1; Mt 23.8-10; Ép 1.22; Ép 5.23; Col 1.18; Hé 13.20; 1 Pi 2.25; 1 Pi 5.4.
6. 1 Co 3.8; 1 Co 9.3-14; Ga 6.6; Ph 2.29-30; 1 Th 5.12-13; 1 Tm 3.13; 1 Tm 5.17-19; Hé 13.7,17; 1 Pi 5.5.

## Article 32

### L'ordre et la discipline de l'Église

Bien qu'il soit utile et bon pour les dirigeants des Églises d'établir entre eux un certain ordre pour le maintien du corps de l'Église<sup>1</sup>, nous croyons cependant qu'ils doivent faire attention à ne pas dévier de ce que Christ, notre seul Maître<sup>2</sup>, nous a ordonné<sup>3</sup>. C'est pourquoi nous rejetons toutes les inventions humaines et toutes les lois que l'on voudrait introduire pour servir Dieu et qui lieraient et contraindraient les consciences de quelque manière que ce soit<sup>4</sup>. Nous acceptons donc seulement ce qui permet de préserver et de promouvoir l'harmonie et l'unité, et de garder tout dans l'obéissance à Dieu<sup>5</sup>. À cette fin, il est nécessaire que l'excommunication, avec tout ce qui s'y rattache, soit exercée selon la Parole de Dieu<sup>6</sup>.

1. 1 Co 7.17; 1 Co 11.28-34; 1 Co 12.12-31; 1 Co 14.26,33,40; Ga 5.13.
2. Mt 23.8-10.
3. Mt 28.20; 1 Co 3.11; Col 2.6-7; 1 Tm 3.15; 1 Pi 5.1-3.
4. És 29.13; Mt 11.28-30; Mt 15.1-9; Mt 23.1-12; Ac 15.1; Rm 16.17-18; 1 Co 7.23; Ga 2.3-5; Ga 5.1; Col 2.8,18-23; 1 Tm 4.1-3.
5. 1 Co 14.33; Ép 4.1-3; Ph 4.8-9; Col 3.12-15.
6. Mt 16.19; Mt 18.15-18; Rm 16.17-18; 1 Co 5.1-13; 2 Co 2.5-8; Ga 1.6-9; Ga 6.1-2; 2 Th 3.6,14-15; 1 Tm 1.18-20; 1 Tm 5.1-2,20; 2 Tm 2.16-18,25-26; 2 Tm 4.2; Tt 2.15; Tt 3.10-11; Jc 5.19-20; 3 Jn 1.10; Ap 2.2-3,14-16,20.

## Article 33

### Les sacrements

Nous croyons que notre Dieu de grâce, ayant égard à notre ignorance et à notre faiblesse, a ordonné des sacrements pour sceller en nous ses promesses, pour être des gages de sa bonne volonté et de sa

grâce envers nous, et pour nourrir et soutenir notre foi<sup>1</sup>. Il les a ajoutés à la Parole de l'Évangile<sup>2</sup> pour mieux représenter à nos sens extérieurs ce qu'il nous déclare dans sa Parole et ce qu'il fait intérieurement dans nos cœurs. Il nous confirme ainsi le salut qu'il nous accorde. Les sacrements sont des signes et des sceaux visibles d'une réalité intérieure et invisible, au moyen desquels Dieu œuvre en nous par la puissance du Saint-Esprit<sup>3</sup>. Ces signes ne sont donc pas inutiles ni dénués de sens. Ils ne peuvent nous tromper ni nous décevoir, car Jésus-Christ est leur vérité<sup>4</sup>. Sans lui, ils n'auraient aucune valeur.

De plus, nous nous contentons du nombre de sacrements que Christ, notre Maître, nous a ordonnés, soient deux seulement : le Baptême<sup>5</sup> et la Sainte Cène<sup>6</sup> de notre Seigneur Jésus-Christ.

1. Gn 9.13-17; Gn 17.9-14; Ex 12; Ac 2.38-39; Ac 22.16; Rm 4.11.
2. Mt 28.19-20; Mt 16.15-16; Ép 5.26.
3. Ac 2.38-39; Ac 22.16; Rm 2.28-29; Col 2.11-12.
4. Jn 6.53-54,63; 1 Co 5.7; Col 2.11-12,17.
5. Mt 28.19; 1 Pi 3.20-21.
6. Mt 26.26-29; Mc 14.22-25; Lc 22.14-20; 1 Co 10.16; 1 Co 11.23-26.

## Article 34 Le Baptême

Nous croyons et confessons que Jésus-Christ, qui est la fin de la Loi<sup>1</sup>, a mis fin, par son sang répandu, à toute autre effusion de sang que l'on pourrait ou voudrait faire pour la propitiation ou la satisfaction des péchés<sup>2</sup>. Il a aboli la circoncision, qui impliquait de verser le sang<sup>3</sup>, et il a institué à sa place le sacrement du baptême<sup>4</sup>. Par le baptême, nous sommes reçus dans l'Église de Dieu et séparés de tous les autres peuples et fausses religions, afin que nous soyons entièrement consacrés à Dieu<sup>5</sup>, portant sa marque et son emblème. Le baptême nous sert de témoignage, attestant qu'il sera notre Dieu et notre Père bienveillant pour toujours.

Jésus-Christ a donc commandé de baptiser tous ceux qui sont siens avec de l'eau pure<sup>6</sup>, au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit (Mt 28.19). Il nous signifie par cela que, comme l'eau lave les saletés du corps quand elle est répandue sur nous et qu'elle est vue sur le corps du baptisé qui en est aspergé, le sang de Christ fait la même chose à l'intérieur de l'âme, par le Saint-Esprit<sup>7</sup>. Il asperge notre âme et la nettoie de ses péchés<sup>8</sup> et il nous régénère d'enfants de colère en enfants de Dieu<sup>9</sup>. Ce n'est pas l'eau en soi qui fait cela<sup>10</sup>, mais c'est l'aspersion du précieux sang du Fils de Dieu<sup>11</sup>. Il est notre mer Rouge<sup>12</sup> par laquelle il faut que nous passions pour échapper à la tyrannie de Pharaon — c'est-à-dire du diable<sup>13</sup> — et pour entrer dans la terre spirituelle de Canaan<sup>14</sup>.

Ainsi, pour leur part, les pasteurs administrent le sacrement et ce qui est visible<sup>15</sup>, mais notre Seigneur nous donne ce qui est signifié par le sacrement, c'est-à-dire les dons et les grâces invisibles. Il lave, purifie et nettoie nos âmes de toutes leurs impuretés et iniquités<sup>16</sup>. Il renouvelle nos cœurs<sup>17</sup> et les remplit de toute consolation. Il nous donne la véritable assurance de sa bonté paternelle. Il nous revêt du nouvel homme et nous dépouille du vieil homme avec toutes ses œuvres<sup>18</sup>.



Pour cette raison, nous croyons que quiconque aspire à la vie éternelle ne doit être baptisé qu'une seule fois, d'un seul baptême, sans jamais le répéter<sup>19</sup>, car nous ne pouvons pas naître deux fois. Toutefois, ce baptême ne nous est pas profitable seulement au moment où l'eau est répandue sur nous et que nous la recevons, mais il l'est durant toute notre vie<sup>20</sup>.

Nous rejetons donc l'erreur des anabaptistes qui ne se contentent pas d'un seul baptême reçu une seule fois et qui condamnent également le baptême des petits enfants des croyants. Nous croyons que ces petits enfants doivent être baptisés et scellés du signe de l'alliance<sup>21</sup>, tout comme les petits enfants étaient circoncis en Israël sur la base des mêmes promesses que celles qui sont faites à nos enfants<sup>22</sup>. En vérité, Christ a répandu son sang pour laver les petits enfants des croyants tout autant qu'il l'a fait pour les grands<sup>23</sup>. C'est pourquoi ces petits enfants doivent recevoir le signe et le sacrement de ce que Christ a fait pour eux, tout comme le Seigneur avait commandé dans la Loi qu'on leur communique le sacrement de la passion et de la mort de Christ quand ils étaient nouveau-nés, en offrant pour eux un agneau (Lv 12.6), qui était le sacrement de Jésus-Christ (Jn 1.29). De plus, le baptême a la même signification pour nos enfants que la circoncision avait pour le peuple d'Israël<sup>24</sup>. C'est la raison pour laquelle l'apôtre Paul appelle le baptême « la circoncision du Christ » (Col 2.11).

1. Rm 10.4.
2. Hé 10.9-10,14,18.
3. Ac 15.1-20; Ga 2.3; Ga 5.11; Ga 6.13-15.
4. 1 Co 10.2; Col 2.11-12; 1 Pi 3.21.
5. Ex 12.48; 1 Pi 2.9.
6. Ac 8.36.
7. Mt 3.11; 1 Co 12.13.
8. Ac 22.16; Hé 9.14; 1 Pi 1.2; 1 Pi 2.24; 1 Jn 1.7; Ap 1.5.
9. 1 Co 6.11; Tt 3.5-6; 1 Jn 1.7; Ap 1.6.
10. 1 Pi 3.21.
11. Jn 19.34; Rm 6.3; 1 Pi 1.2; 1 Pi 1.18-20; 1 Pi 2.24.
12. 1 Co 10.1-4.
13. Ac 26.17-18; Col 1.13-14; Col 2.15; Hé 2.14-15.
14. Hé 4.8-11.
15. Mt 3.11; Rm 6.3-4; 1 Co 3.5,7.
16. Ac 22.16; 1 Co 6.11; Ép 5.26; 1 Pi 3.21.
17. Tt 3.5.
18. 1 Co 12.13; Ga 3.27; Ép 4.22-24.
19. Mt 28.19; Mc 16.16; Ép 4.5; Hé 6.2.
20. Ac 2.38,41; Ac 8.16.
21. Ac 16.15; Ac 16.31-34; Ac 18.8; 1 Co 1.16.
22. Gn 17.10-12; Mt 19.14; Ac 2.39; Ac 16.15,33; 1 Co 7.14.
23. 1 Co 7.14; Col 2.11-12.
24. Gn 17.7,14; Dt 10.16; Dt 30.6; Mt 28.19; Ac 22.16; Rm 4.11; Rm 6.1-6; 1 Co 12.13.

## Article 35

### La Sainte Cène

Nous croyons et confessons que notre Sauveur Jésus-Christ a ordonné et institué le sacrement de la Sainte Cène<sup>1</sup> pour nourrir et soutenir ceux qu'il a déjà régénérés et incorporés dans sa famille, qui est son Église.

Or, ceux qui sont régénérés ont deux vies en eux<sup>2</sup>. L'une est corporelle et temporelle. Ils la reçoivent dès leur première naissance et cette vie est commune à tous les hommes. L'autre vie est spirituelle et céleste. Elle leur est donnée à la seconde naissance, qui se fait par la parole de l'Évangile<sup>3</sup>, dans la communion du corps de Christ<sup>4</sup>. Cette vie n'est commune qu'aux élus de Dieu<sup>5</sup>. Ainsi, Dieu nous a donné un pain terrestre et matériel, propre au soutien de la vie corporelle et terrestre; ce pain est commun à tous, tout comme l'est la vie. Mais pour le soutien de la vie spirituelle et céleste des croyants, il leur a envoyé un pain vivant descendu du ciel, à savoir Jésus-Christ<sup>6</sup>, qui nourrit et soutient la vie spirituelle des croyants lorsqu'ils le mangent, c'est-à-dire lorsqu'ils se l'approprient et le reçoivent spirituellement par la foi<sup>7</sup>.

Pour nous représenter ce pain spirituel et céleste, Christ a institué le pain terrestre et visible comme sacrement de son corps et le vin comme sacrement de son sang<sup>8</sup>. Il nous atteste ainsi que, tout aussi certainement que nous prenons et tenons le sacrement dans nos mains et que nous le mangeons et le buvons par notre bouche (moyen par lequel notre vie physique est soutenue), de même, par la foi (qui est la main et la bouche de notre âme), nous recevons réellement dans nos âmes le vrai corps et le vrai sang de Christ, notre seul Sauveur, pour notre vie spirituelle<sup>9</sup>.

Or, il est bien certain que Jésus-Christ ne nous a pas prescrit ses sacrements sans raison. Il accomplit en nous tout ce qu'il nous représente par ces signes sacrés. Toutefois, la manière dont cela se fait dépasse notre intelligence et nous est incompréhensible<sup>10</sup>, tout comme l'opération de l'Esprit de Dieu est secrète et incompréhensible. Cependant, nous ne nous trompons pas en disant que ce que nous mangeons est le propre corps naturel de Christ et ce que nous buvons son propre sang<sup>11</sup>. Toutefois, ce n'est pas par la bouche que nous le mangeons et le buvons, mais spirituellement, par la foi. Ainsi, Jésus-Christ demeure toujours assis à la droite de Dieu son Père dans les cieux<sup>12</sup>, mais il ne cesse pas pour autant de se communiquer à nous par la foi. Ce banquet est une table spirituelle par laquelle Christ nous rend participants de lui-même et de tous ses bienfaits et par laquelle il nous fait la grâce de jouir aussi bien de lui-même que du mérite de sa passion et de sa mort<sup>13</sup>. Il nourrit, fortifie et console notre pauvre âme affligée par la nourriture de sa chair et il l'apaise et la renouvelle par le breuvage de son sang<sup>14</sup>.

De plus, bien que les sacrements soient unis à la chose signifiée, cette chose signifiée n'est toutefois pas reçue de tous<sup>15</sup>. Le méchant prend certes le sacrement pour sa condamnation<sup>16</sup>, mais il ne reçoit pas la vérité du sacrement. Ainsi, Judas et Simon le magicien ont bien reçu tous les deux le sacrement, mais ils n'ont pas reçu Christ, qui est signifié par le sacrement<sup>17</sup> et qui est communiqué uniquement aux croyants<sup>18</sup>.

Enfin, nous recevons ce saint sacrement dans l'assemblée du peuple de Dieu avec humilité et révérence<sup>19</sup>, en commémorant ensemble la mort de Christ notre Sauveur avec actions de grâces<sup>20</sup> et en confessant notre foi et notre religion chrétienne<sup>21</sup>. C'est pourquoi nul ne doit se présenter à cette table sans s'être d'abord bien examiné lui-même, de peur qu'en mangeant de ce pain et qu'en buvant de cette coupe, il ne mange et ne boive son propre jugement (1 Co 11.27-29). Bref, la participation à ce saint sacrement nous émeut et nous pousse à un ardent amour envers Dieu et nos prochains.

Nous rejetons donc comme étant des profanations toutes les confusions et les inventions coupables que les hommes ont ajoutées et mêlées aux sacrements. Nous disons que nous devons nous contenter de l'ordre que Christ et ses apôtres nous ont enseigné au sujet des sacrements et que nous devons en parler de la manière dont eux-mêmes en ont parlé.

1. Mt 26.26-28; Mc 14.22-24; Lc 22.19-20; 1 Co 11.23-26.
2. Jn 3.5-6.
3. Jn 5.24-25.
4. 1 Co 10.17.
5. Jn 10.10,28; Ép 1.3-7; 1 Jn 5.12.
6. Jn 6.32-35,48-51.
7. Jn 6.35,40,47,63.
8. Mt 26.26-28; 1 Co 10.16; 1 Co 11.24-27.
9. Jn 6.35; 1 Co 10.16-17; Ép 3.17.
10. Jn 3.8.
11. Jn 6.53-58; 1 Co 10.16.
12. Mt 26.11; Mc 16.19; Ac 1.11; Ac 3.21.
13. Mt 26.26; Lc 22.19-20; Rm 8.32; 1 Co 10.2-4.
14. És 55.2; Rm 8.22-23.
15. 1 Co 2.14.
16. 1 Co 11.29; 2 Co 6.14-15.
17. Lc 22.21-22; Ac 8.13,21.
18. Jn 3.36.
19. Ac 2.42; Ac 20.7.
20. Lc 22.19; 1 Co 11.24-25.
21. Ac 2.46; 1 Co 11.26.

## Article 36

### Le gouvernement civil

Nous croyons qu'à cause de la dépravation du genre humain, notre Dieu bon a établi des rois, des princes et des autorités civiles<sup>1</sup>. Il veut que le monde soit gouverné par des lois et des règles<sup>2</sup>, afin que l'inconduite des hommes soit réprimée et que tout se fasse avec bon ordre entre eux<sup>3</sup>. À cette fin, il a mis l'épée dans les mains des autorités civiles pour punir les méchants et protéger les gens de bien (Rm 13.1-4). Leur tâche consiste non seulement à surveiller et à faire respecter l'ordre public, mais aussi à protéger l'Église et son ministère, afin<sup>4</sup> que le Royaume de Jésus-Christ avance, que la Parole de l'Évangile soit prêchée partout<sup>5</sup> et qu'ainsi Dieu soit honoré et servi par chacun, comme il l'ordonne dans sa Parole.

De plus, chacun — quels que soient sa qualité, sa condition ou son état — doit payer les impôts<sup>6</sup>, être soumis aux autorités civiles<sup>7</sup>, les honorer, les respecter et leur obéir en toutes choses<sup>8</sup> qui ne sont pas contraires à la Parole de Dieu<sup>9</sup>. Nous devons prier pour ces autorités afin que le Seigneur les dirige dans toutes leurs voies<sup>10</sup> et que nous puissions mener une vie paisible et tranquille en toute piété et honnêteté (1 Tm 2.1-2).

Nous rejetons donc l'erreur des anabaptistes et autres rebelles. De manière générale, nous réprouvons l'erreur de tous ceux qui veulent rejeter les autorités supérieures et les dirigeants, et qui veulent renverser la justice<sup>11</sup> en établissant des communautés où les biens sont mis en commun et en troublant le bon ordre que Dieu a établi parmi les hommes<sup>12</sup>.

1. Dt 17.14-15; Pr 8.15-16; Jr 27.5; Dn 2.21,37; Dn 5.18,21; Jn 19.11; Rm 13.1-2.
2. Ex 18.20.
3. Dt 1.15-16; Dt 16.18-20; Jg 21.25; Ps 82; Jr 21.12; Jr 22.2-3; 1 Pi 2.13-14.
4. Le Synode général de 1905 des Églises réformées aux Pays-Bas (Gereformeerde Kerken in Nederland) a enlevé à cet endroit les mots suivants de la version originale : « que toute idolâtrie et tout faux service de Dieu soient ôtés et détruits, que le royaume de l'antichrist soit détruit ». D'autres Églises réformées ont gardé ces mots, d'autres les ont changés.
5. Ps 2; Rm 13.4; 1 Tm 2.1-4.
6. Mt 17.24-27; Mc 12.13-17; Rm 13.6-7.
7. Rm 13.1,5; Tt 3.1; 1 Pi 2.13-14.
8. Mt 17.27; Mt 22.21; Rm 13.7; Tt 3.1; 1 Pi 2.17.
9. Dn 3.16-18; Dn 6.9-13; Ac 4.17-20; Ac 5.29.
10. Jr 27.5; Ac 17.26.
11. 2 Pi 2.10.
12. Jude 1.8,10.

## Article 37

### Le jugement dernier, la résurrection et la vie éternelle

Nous croyons finalement, selon la Parole de Dieu, que lorsque le temps fixé par le Seigneur, mais inconnu de toutes les créatures<sup>1</sup>, sera venu et que le nombre des élus sera complet<sup>2</sup>, notre Seigneur Jésus-Christ viendra<sup>3</sup> du ciel corporellement et visiblement<sup>4</sup>, comme il y est monté (Ac 1.11), dans toute sa gloire et sa majesté<sup>5</sup>, pour se déclarer Juge des vivants et des morts<sup>6</sup>, en consumant ce vieux monde par le feu et les flammes afin de le purifier<sup>7</sup>.

Alors comparaitront personnellement devant ce grand Juge toutes les créatures humaines — hommes, femmes et enfants —, qui auront existé depuis le commencement du monde jusqu'à la fin<sup>8</sup>. Ils seront convoqués à la voix de l'archange et au son de la trompette divine (1 Th 4.16)<sup>9</sup>. Tous ceux qui seront morts auparavant ressusciteront de la terre, leur esprit à nouveau réuni à leur propre corps dans lequel ils auront vécu<sup>10</sup>. Quant à ceux qui vivront encore, ils ne mourront pas comme les autres, mais ils seront changés, en un clin d'œil, de la corruption à l'incorruptibilité<sup>11</sup>. Alors, les livres seront ouverts (c'est-à-dire les consciences) et les morts seront jugés (Ap 20.12-13) selon les choses qu'ils auront faites en ce monde, soit en bien soit en mal (2 Co 5.10)<sup>12</sup>. Les hommes rendront même compte de toutes les paroles vaines qu'ils auront prononcées (Mt 12.36)<sup>13</sup> et que le monde considère

simplement comme des jeux et des passe-temps. Les actions et les pensées secrètes des hommes ainsi que leurs hypocrisies seront alors dévoilées publiquement devant tous<sup>14</sup>.

C'est pourquoi, à juste titre, la pensée de ce jugement est horrible et épouvantable pour les hommes injustes et méchants<sup>15</sup>, mais fort désirable et d'une grande consolation pour les hommes bons et élus. En effet, leur rédemption totale sera alors accomplie et ils recevront les fruits des peines et des travaux qu'ils auront endurés<sup>16</sup>. Leur innocence sera ouvertement connue de tous et ils verront la vengeance terrible que Dieu fera subir aux méchants<sup>17</sup> qui les auront tyrannisés, affligés et tourmentés dans ce monde<sup>18</sup>.

Ces derniers se reconnaîtront coupables par le témoignage de leurs propres consciences<sup>19</sup> et seront rendus immortels pour être tourmentés dans le feu éternel<sup>20</sup> préparé pour le diable et ses anges (Mt 25.41)<sup>21</sup>. Au contraire, les fidèles et élus seront couronnés de gloire et d'honneur<sup>22</sup>. Le Fils de Dieu confessera leur nom devant Dieu son Père et devant les saints anges élus (Mt 10.32)<sup>23</sup>. Toutes larmes seront essuyées de leurs yeux (Ap 21.4)<sup>24</sup>. Leur cause, à présent condamnée par plusieurs juges et autorités civiles comme hérétique et méchante, sera reconnue comme étant la cause du Fils de Dieu<sup>25</sup>. Comme récompense gratuite, le Seigneur leur fera posséder une gloire telle que jamais cœur d'homme n'aurait pu imaginer<sup>26</sup>.

C'est pourquoi nous attendons ce grand jour avec un ardent désir, pour jouir pleinement des promesses de Dieu en Jésus-Christ, notre Seigneur<sup>27</sup>.

Amen! Viens, Seigneur Jésus! (Ap 22.20).

1. Mt 24.36; Mt 25.13; Ac 1.7; 1 Th 5.1-2; 2 Pi 3.10; Ap 6.10-11.
2. Hé 11.39-40; Ap 6.9-11.
3. Jn 14.3,28.
4. Ap 1.7; Ap 14.7.
5. Mt 16.27; Mt 24.30; Mt 25.31; 2 Th 1.7; Ap 20.11.
6. Mt 25.31-46; Ac 17.31; 2 Th 1.7-8; 2 Tm 4.1; 1 Pi 4.5; Jude 1.15.
7. 2 Th 1.8; 2 Pi 3.7,10-13.
8. Dt 7.9-11; Ac 17.31; Rm 14.10; 2 Co 5.10; Hé 6.2; Hé 9.27; Ap 20.12-13.
9. 1 Co 15.52.
10. Jb 19.26-27; Dn 12.2; Jn 5.28-29; Jn 6.54.
11. 1 Co 15.51-53; Ph 3.20-21; 1 Th 4.17.
12. Jb 34.11; Ps 62.13; Dn 7.10; Dn 12.2; Mt 11.22; Mt 23.33; Jn 5.28-29; Rm 2.5-7,16; Rm 14.11-12; 1 Co 4.5; Hé 6.2; Hé 9.27; Ap 22.12.
13. Rm 2.5-6; Jude 1.15.
14. Mt 7.1-2; Mt 7.21-23; Rm 2.1-2,16; 1 Co 4.5.
15. Mt 11.22; Mt 13.41-42,49-50; Mt 23.33; Lc 13.27-28; Rm 2.5-6; 1 Co 6.9-10; Hé 10.27; 2 Pi 2.9; Jude 1.15; Ap 6.15-16; Ap 14.7.
16. Lc 14.14; Lc 21.28; Rm 8.18; 2 Th 1.3-10; 1 Jn 3.2; 1 Jn 4.17; Ap 14.7.
17. Dn 7.26.
18. Ml 4.3; Mt 23.13-14; Mt 25.46; 2 Th 1.6-8; Ap 15.4; Ap 18.20.
19. Rm 2.15.
20. Mt 13.41-42; Mt 25.41; Mc 9.48; Lc 16.22-28; Hé 10.26-27; 2 Pi 2.9; Ap 14.11; Ap 21.8.
21. Ml 4.1; Ap 20.10.
22. Mt 5.10-12; Mt 13.43; Mt 25.34; 2 Th 1.3-10; 1 Pi 4.12-13.

23. Ap 3.5.
24. És 25.8; Ap 7.13-17.
25. És 66.5.
26. És 64.4; Dn 7.22,27; Dn 12.3; Mt 5.12; Mt 13.43; Lc 14.14; 1 Co 2.9; Ap 21.9 à 22.5.
27. 2 Co 1.20; Hé 10.36-38.